

PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION EN **NORMANDIE**



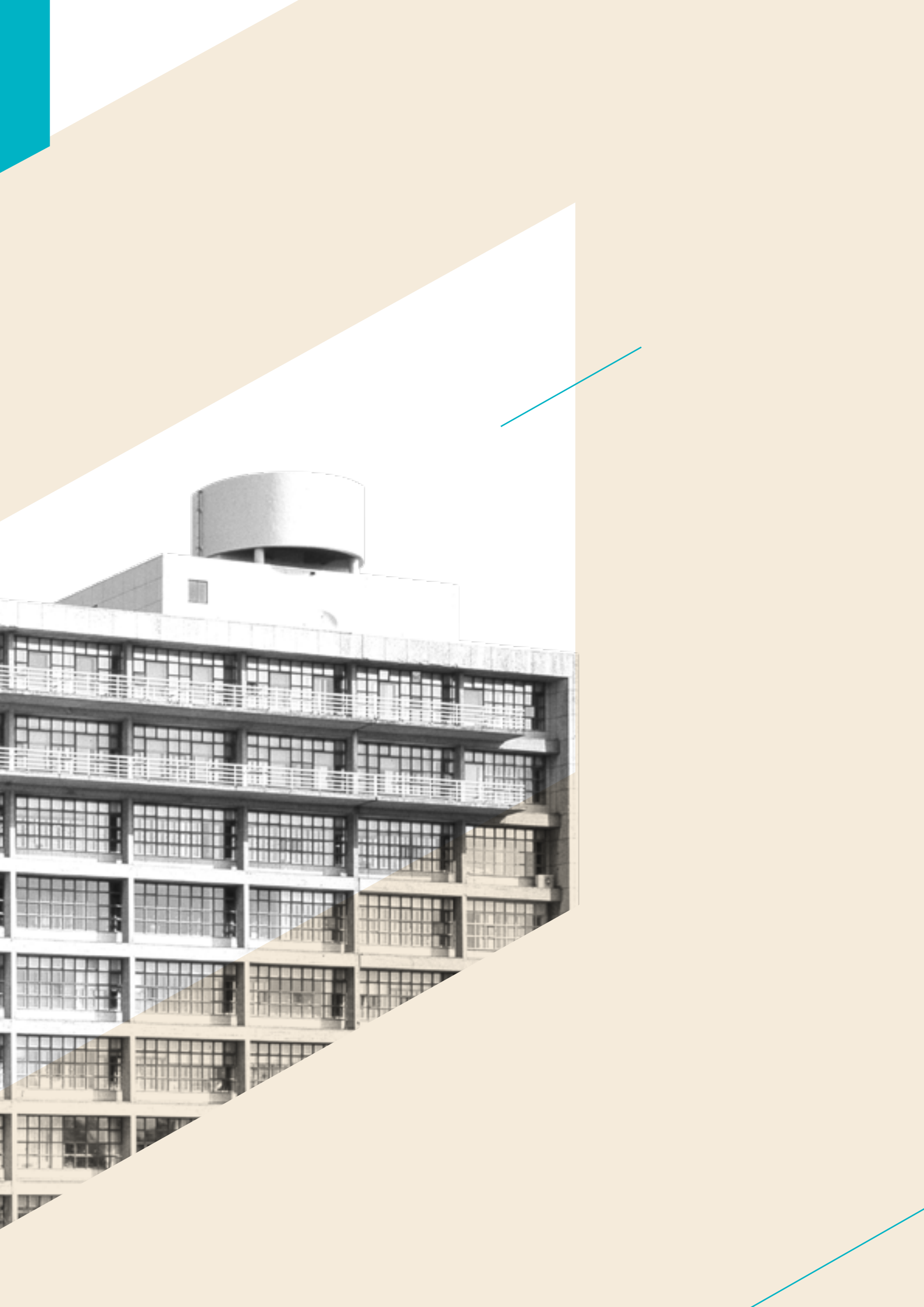
MÉMOIRE HISTORIQUE

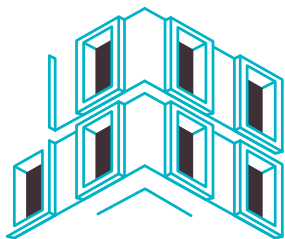
Par Patrice Gourbin,

Docteur en Histoire, spécialiste de la reconstruction
et enseignant à l'École Nationale supérieure d'architecture



RÉGION
NORMANDIE





PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION EN **NORMANDIE**

SOMMAIRE

> INTRODUCTION	P. 5
> LES CONSTRUCTIONS D'URGENCE	P. 13
> LES PROJETS D'AMENAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION	P. 19
> ACTEURS ET HOMMES DE L'ART	P. 25
> LA RECONSTRUCTION	P. 29
> TECHNIQUES CONSTRUCTIVES ET ESTHETIQUE ARCHITECTURALE	P. 39
> MONUMENTS ET ŒUVRES SINGULIERES	P. 47
> AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE	P. 53
> OUVERTURE : LA CONSTRUCTION NEUVE	P. 61
> ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE	P. 64

*Sauf mention contraire dans les légendes,
toutes les photos sont de l'auteur*



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



INTRODUCTION

LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA RECONSTRUCTION

À l'inverse de celles de la Grande guerre, les destructions de la Seconde guerre mondiale ont été réparties sur l'ensemble du territoire national. Les régions les plus touchées, le nord, l'ouest et la région parisienne, étaient aussi les plus riches d'un point de vue économique.

La Reconstruction était donc une grande cause nationale, et c'est à cette échelle qu'elle fut traitée. Les destructions s'ajoutaient par ailleurs à une crise quantitative et qualitative du logement, qui durait depuis plusieurs décennies. Malgré un demi-siècle de réflexion sur la modernisation des villes et de l'architecture, les villes détruites étaient dans un mauvais état sanitaire et fonctionnel. La Reconstruction ne consista donc pas seulement à refaire ce qui avait été détruit. Elle était pensée comme une occasion de moderniser l'urbanisme et l'architecture. C'est donc l'État qui prit en charge la reconstruction, en imposant la modernisation du bâti et de la ville.

Il créa pour cela un ministère spécifiquement dédié, le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme [MRU] qui en assurait le financement et qui imposa ses prescriptions à l'ensemble des acteurs. Enfin, la Reconstruction fut un laboratoire architectural et urbain car l'ampleur du chantier autorisait toutes sortes d'expérimentations, techniques ou fonctionnelles.

AVANT LA GUERRE, DES VILLES INSALUBRES

À la veille de la Seconde guerre mondiale, les villes françaises étaient en très mauvais état, avec un bâti vétuste et des réseaux de distribution d'eau, d'électricité, d'égouts insuffisants ou inexistants. Le logement était rare, cher, ancien et mal entretenu. Le réseau routier était celui hérité des siècles préindustriels, et les centres étaient engorgés par des circulations de transit. Les industries étaient imbriquées avec les ensembles résidentiels qui subissaient les nuisances de ces établissements polluants et dangereux. Enfin d'un point de vue esthétique l'extension des banlieues avait produit des quartiers assez hétéroclites qui ne répondaient pas aux critères d'unité et de lisibilité de l'époque.

MODERNISER LE LOGEMENT

Le débat sur le devenir des villes, leur adaptation au monde industriel et leur respect des normes de l'hygiène avait commencé au début du XXe siècle. Il réunissait des architectes, des élus, des médecins et des amoureux du patrimoine. La modernisation était portée par deux types d'intervention : l'une sur le logement, notamment celui des plus modestes, l'autre sur l'organisation générale de la ville.

La prise en charge du problème des logements modestes par la puissance publique fut marquée par la création du système des logements sociaux HBM (habitations à bon marché) en 1892 (loi Siegfried), renforcé en 1912 (loi Bonnevey). Mais malgré les réalisations des années 1920 et 1930, le parc des logements restait globalement insuffisant en qualité et en quantité.

MODERNISER LES VILLES

Pour les villes, l'intervention de la puissance publique était considérée comme nécessaire pour encadrer le développement urbain et la remise à niveau des centres hérités. Il s'agissait d'intervenir sur l'existant et de contrôler l'extension future afin de rendre l'ensemble fonctionnel, hygiénique, lisible et esthétique à la fois. Plusieurs expériences eurent lieu dans les colonies ou territoires sous tutelle. Le Maroc fit ainsi l'objet d'une intervention remarquée, par l'urbaniste Henri Prost, sous la direction du Maréchal Lyautey. En métropole, les destructions de 1914-1918 furent l'occasion de mettre en place une réglementation sur les plans d'urbanisme.

Rendus théoriquement obligatoires en 1919 sur l'ensemble du territoire national, les Plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement (PAEE) eurent en réalité peu d'impact, les villes refusant de se soumettre à l'obligation qui leur était faite. Quant à la reconstruction des villes détruites en 1914-1918, on estimait à la fin des années 1930 qu'elle était un échec car la voirie avait été à peine retouchée et le bâti reconstitué selon les formes du passé.

DES DESTRUCTIONS RÉPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

À partir de 1933 et du réarmement de l'Allemagne, la France mit en œuvre un plan de défense du territoire, à la fois civile et militaire. La logique était celle d'une défense linéaire, avec la fortification de la frontière, notamment par la ligne Maginot. En cas d'invasion, deux lignes de défense intérieures étaient prévues, le long de la Seine et de la Loire.

En juin 1940, les Allemands provoquèrent de nombreuses destructions dans le Nord, le Pas-de-Calais et en Picardie : Dunkerque, Amiens, Beauvais, Abbeville, Creil, Compiègne, Maubeuge, Valenciennes furent détruites à ce moment. Les combats sur la ligne de

défense de la vallée de la Seine donnèrent lieu à de nouvelles destructions de villes : Vernon, Louviers, Rouen, Mantes-la-Jolie... Quelques jours plus tard, ce fut le tour de celles de la vallée de la Loire : Gien, Tours, Orléans, Vendôme, Saumur, Blois...

PENDANT LA GUERRE

Pendant toute la guerre, les Alliés bombardèrent les objectifs stratégiques tels que les ports fortifiés accueillant les sous-marins (Lorient, Saint-Nazaire) ou les usines (Usine Renault de Boulogne-Billancourt). Le Transportation Plan consistait à bombarder les gares et les quartiers environnants un peu partout en France : Rennes, Nevers, Poitiers, Angoulême, Chambéry furent ainsi très sévèrement touchées.

De leur côté, les destructions dues aux Allemands avaient surtout pour but d'agir sur les populations. À Marseille l'objectif était de rafler juifs et résistants. Ces actions s'intensifièrent au moment de la Libération : dans les Vosges, le but était de ralentir les Alliés en mettant les civils à leur charge. Il y eut aussi plusieurs opérations visant à terroriser les civils, à Oradour-sur-Glane, Maillé, La Chapelle-en-Vercors.

LA LIBÉRATION

Le Débarquement de Normandie provoqua de nouvelles destructions de la part des Alliés, d'abord pour isoler la Normandie, ensuite pour percer la résistance allemande. Elles eurent lieu principalement dans le Calvados et la Manche : Caen, Saint-Lô, Avranches, Vire, Lisieux, Mortain..., mais aussi dans l'Orne (Argentan, Flers). Dans les campagnes, plusieurs portions de territoire rural furent très touchées, autour de Caen, Saint-Lô, Coutances. Le débarquement de Provence provoqua la destruction de Toulon et toucha

plusieurs villes de la vallée du Rhône comme Arles ou Sisteron. La bataille pour la libération de la France se solda par d'importantes destructions sur le chemin des armées, à Colmar, Strasbourg, Ammerschwihr... Restés en arrière du mouvement, plusieurs portions de territoires furent sévèrement bombardées à l'automne 1944, et jusqu'en 1945, comme Le Havre, Royan ou Saint-Nazaire.

Figure 1 :
**Le quartier
des Quatrans**
à Caen, (Henri
Delacroix,
architecte).



LES DESTRUCTIONS EN NORMANDIE

LA NORMANDIE PARMI LES RÉGIONS LES PLUS DÉTRUITES DE FRANCE

Dans le bilan des immeubles détruits ou endommagés dressé après la guerre par le ministère de la Reconstruction, la Somme et le Pas-de-Calais sont les départements les plus touchés. Le Calvados et la Manche viennent immédiatement ensuite,

suivis par les trois départements d'Alsace-Moselle, l'île de France (Paris et la Seine-et-Oise ensemble), puis la Seine-Maritime. L'Orne et l'Eure sont moins endommagés, mais figurent malgré tout à 16^e et 17^e place des départements les plus détruits.

LA DESTRUCTION DES VILLES ET DES CAMPAGNES NORMANDES

En Normandie, toutes les villes importantes ont été sévèrement touchées. À Caen, Le Havre et Rouen, environ la moitié de la surface bâtie a été rasée ou rendue inhabitable, dans le centre comme en périphérie. Mais l'importance des destructions varie fortement en fonction des agglomérations. À Fécamp ou Dieppe, elles étaient concentrées sur le front de mer et les installations industrielles. À Saint-Lô au contraire la quasi-totalité du centre a été rasé par les bombes. Le ciblage des centres a aussi entraîné la disparition d'un grand nombre d'édifices publics, mairies, églises,

écoles, université (à Caen), hôpitaux (à Saint-Lô). À Caen, la Société métallurgique de Normandie a été entièrement détruite, les ports du Havre et de Cherbourg ont été minés par les Allemands avant leur départ afin de les rendre inutilisables. Dans le Calvados et la Manche, les campagnes ont été ravagées par des batailles terrestres, ce qui constitue probablement une des spécificités de la Normandie. Les zones de destructions les plus importantes, qui concernent aussi bien les fermes isolées que les bourgs ruraux, se situent autour de Caen et Saint-Lô.

LE BILAN HUMAIN

Pour ce qui concerne les victimes civiles, il n'existe pas de bilan exhaustif sur l'ensemble des cinq années de guerre. Mais période la plus meurtrière, celle de la bataille de Normandie et des opérations qui l'ont

précédée, de janvier à août 1944, a été recensée de manière très précise. Le chiffre est d'un peu moins de 20 000 tués civils sur les cinq départements normands.

LA PRISE EN CHARGE DE LA RECONSTRUCTION PAR L'ÉTAT

Sous l'Occupation, plusieurs organismes administratifs revendiquaient la tutelle de la reconstruction. Aucune réalisation concrète n'était possible du fait de l'occupation allemande mais il était évident pour tous que dans le futur la reconstruction serait le point de départ d'une grande réforme de l'architecture. Plusieurs lois importantes furent proclamées à ce moment, créant le permis de construire (loi du 15 juin 1943 sur l'urbanisme), l'Ordre des architectes (loi du 31 décembre 1940) ou les abords des Monuments historiques (loi du 25 février 1943).

LA CRÉATION DU MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME À LA LIBÉRATION

La Libération ne remet pas en cause les acquis du régime précédent en matière d'architecture et d'urbanisme. Les lois furent maintenues et les organismes qui s'étaient imposés dans le domaine de la reconstruction furent confortés et unifiés dans un grand ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme (MRU). Le ministère, dirigé par Raoul Dautry, ancien directeur des chemins de fer, fut créé

le 16 novembre 1944. À ce moment, le principal point de débat était celui de la prise en charge financière de la Reconstruction : simple subvention allouée aux sinistrés comme il avait été prévu sous le régime précédent, ou bien remboursement intégral ? En 1946, l'État décida la prise en charge intégrale des dommages de guerre par la nation, sous l'égide du MRU.

UN MINISTÈRE OMNIPOTENT SUR SON DOMAINE D'ACTION

Responsable de la gestion des crédits attribués par l'État, le ministère de Raoul Dautry avait la haute main sur la totalité du processus de la reconstruction. Il choisissait les architectes, classés par ordre d'importance dans une liste d'agrément. Il encadrait

la procédure d'approbation des plans d'urbanisme. Il vérifiait les dossiers de dommages de guerre. Ceci lui permettait de donner le ton en matière de prescriptions urbaines, de formes architecturales et de techniques constructives.

LE MINISTÈRE D'EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT

Étant donné l'instabilité ministérielle de la IV^e République, le poste de Raoul Dautry fut occupé par d'assez nombreux titulaires. Le plus marquant fut assurément Eugène Claudius-Petit, qui se maintint de 1948 à 1954. Moderniste convaincu, grand ami de

Le Corbusier qu'il aida à réaliser l'Unité d'habitation de Marseille, il engagea le ministère dans la voie d'une architecture moderne beaucoup plus affirmée que celle de son prédécesseur.

LA RECONSTRUCTION COMME LABORATOIRE ARCHITECTURAL ET URBAIN

La doctrine du MRU était basée sur le compromis. Convaincu de la nécessité de moderniser le bâti et les villes, le ministère préconisait simultanément la continuité avec les traditions architecturales et esthétiques de la France. L'échec de Le Corbusier à Saint-Dié (Vosges) est emblématique de la réticence de l'État face à la rupture prônée par les avant-gardes. Le processus d'approbation des plans d'urbanisme qui impliquait la prise en compte de l'opinion publique contribuait aussi à construire des projets de compromis, ni trop modernes ni complètement passéistes.

DES EXPÉRIENCES ARCHITECTURALES ET URBAINES

Une fois approuvé par enquête d'utilité publique, le projet de reconstruction était assez difficile à remettre en cause. Il n'en était pas de même de l'organisation des îlots. De nombreuses expériences furent menées à cette échelle qui visaient dans le même esprit que la charte d'Athènes, mais de manière moins radicale, à ouvrir les îlots à l'air et à la lumière, à déconnecter les logements des commerces, à aménager des espaces verts et à améliorer les circulations. Les architectes eurent ainsi l'opportunité de mettre en pratique leurs convictions en matière d'organisation de l'espace et d'expression architecturale.

La modernisation était aussi technique et fonctionnelle. Elle concernait l'organisation des logements et l'amélioration du confort, mais aussi la construction. De nombreux chantiers d'expérience furent mis en place pour répondre à la nécessité de faire baisser les coûts et d'accélérer les coûts sans sacrifier à la qualité architecturale. L'État encourageait aussi l'expérimentation et la normalisation des éléments constructifs. Au final l'encadrement de la reconstruction par l'État a produit un ensemble relativement cohérent et homogène, mais où s'exprime une grande diversité de courants architecturaux.



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



LES CONSTRUCTIONS

D'URGENCE

ENTRE PROVISOIRE ET DÉFINITIF

Le logement d'urgence se déclinait en quatre grandes catégories. La première était la réutilisation de bâtiments existants, notamment les casernes, sous-occupées après la Libération. La deuxième consistait à construire des abris à partir de matériaux de récupération, qui pouvaient également utiliser les ruines comme support. La troisième était celle des baraques. Fabriquées en France, elles furent aussi, après 1944, récupérées du domaine militaire, français, allemand ou américain, ou bien achetées à l'étranger.

La quatrième catégorie évitait l'écueil du provisoire qui dure. Les acteurs institutionnels craignaient le maintien des constructions provisoires sur le long terme, et leur transformation progressive en taudis. Ils tentaient donc à la fois de répondre à la demande et de maîtriser le mouvement de construction spontanée ou d'occupation sauvage des locaux vacants. Il y eut donc des constructions d'urgence à vocation définitive. Organisées en cités, elles furent parfois construites en matériaux de récupération. Elles étaient implantées sur des terrains d'extension susceptibles de bénéficier rapidement d'un raccordement aux réseaux. Elles furent aussi dans certains cas l'occasion d'expériences constructives visant à construire plus rapidement et moins cher.

LES BARAQUEMENTS

De nombreux types de baraques ont été utilisés en Normandie, comme dans le reste de la France. Construites et gérées par l'État, elles étaient groupées en cités sur des terrains non constructibles afin de ne pas gêner la reconstruction définitive. Les occupants devaient payer un loyer, et ils étaient tenus de conserver les baraques en bon état. Un surveillant était nommé pour assurer la police, dénoncer les abus et signaler les mouvements dans les familles.

LE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX

Les baraques de logement étaient diversement aménagées, certaines dotées de salles de bains comme les UK 100, mais la plupart en étaient dépourvues. Les cités étaient souvent construites sur des terrains vierges, où le raccordement aux réseaux pouvait se faire attendre longtemps. La plupart des acteurs considéraient que le provisoire était une

dépense inutile, au détriment de la reconstruction définitive. Les urbanistes tentaient donc d'imaginer des configurations réutilisables en groupant les baraques sur des terrains destinés à l'urbanisation. De cette manière, voirie et réseaux pourraient être réutilisés au moment de la reconstruction définitive.

LES CITÉS COMMERCIALES PROVISOIRES

Bien que très détruits, les centres-villes conservaient leur pouvoir d'attraction. Les cités commerciales étaient donc implantées au plus près de l'ancien centre, en évitant toutefois de bloquer les terrains constructibles. Elles étaient structurées en rues, retrouvant ainsi la logique du linéaire de vitrines. Elles pouvaient être constituées de baraques en

planches de la même famille que celles d'habitation, ou bien de baraquements « en dur » [avec des matériaux de récupération]. À Caen, ils avaient été construits par les commerçants eux-mêmes, et alignés suivant un plan annulaire qui permettait la fermeture de la cité la nuit.

BIDONVILLES ET TONNEAUVILLES

À partir de 1955, les propriétaires sinistrés retrouvèrent la jouissance de leurs biens reconstruits et abandonnèrent progressivement les baraquements. Ceux-ci furent alors réinvestis par une population très démunie. Un assez grand nombre de cités provisoires n'étaient pas encore raccordées aux réseaux et très vite les ensembles de baraques se transformèrent en taudis. Malgré les efforts des pouvoirs publics en faveur du relogement, ces bidonvilles se maintinrent parfois jusqu'à l'orée des années 1980. Les baraques étaient propriété de l'État. Une fois vides, elles pouvaient être vendues pour démontage

comme un meuble. On pouvait aussi estimer que la maison provisoire était en trop mauvais état et la détruire avant la vente. Dans toutes les villes reconstruites, un grand nombre de baraquements ont malgré tout survécu à la reconstruction. La condition de leur maintien était leur implantation : le terrain devait respecter les prescriptions du plan d'urbanisme et être viabilisé. L'architecture n'avait qu'une incidence secondaire. Malgré leurs murs de cartons, plusieurs UK 100 ont ainsi pu être conservés et habités jusqu'à aujourd'hui, au prix de modifications mineures.

LES MAISONS D'URGENCE DÉFINITIVES

LES MAISONS D'ÉTAT

En attendant la constitution des dossiers de dommages de guerre et l'ouverture des crédits correspondants, le MRU mit en place un système de financement préalable pour construire directement et rapidement des ensembles de maisons individuelles jumelées. Pensées comme définitives, elles étaient souvent construites en matériaux de récupération, du moins pour les premières. On les qualifiait parfois de maisons « en semi-dur » lorsque le toit était

couvert d'un matériau provisoire en attendant que le rétablissement de l'économie rende possible les couvertures définitives. Après leur construction, elles étaient gérées par le service des Domaines, on les appelait donc « maisons d'État ». Louées à des familles actives, elles pouvaient par la suite être cédées à des propriétaires bailleurs en échange de leurs dommages de guerre ou vendues à des sociétés d'habitations à bon marché (HBM, équivalents des HLM actuels).

MAISONS PRÉFABRIQUÉES

La même procédure de financement fut utilisée pour expérimenter la construction préfabriquée, avec le souci de construire plus vite et moins cher. Choisis à l'échelle départementale, ces systèmes innovants étaient souvent issus de concours expérimentaux comme celui de la cité du Merlan à

Noisy-le-Sec. C'était par exemple le cas des maisons Jeep III de Villers-Bocage, formées de plaques de béton enfilées dans des montants boulonnés. On pouvait aussi développer des procédés locaux, comme le système Thorel à Louviers.

UN PLAN DE QUALITÉ

L'implantation des cités de maisons d'État était conditionnée par les opportunités foncières le long des voies de communication, en lien avec le centre. Certaines cités ont dû s'accommoder de terrains étroits, impliquant une implantation en ligne, d'autres au contraire ont bénéficié de vastes emplacements. Dans tous les cas, la cité bénéficiait d'un plan soigneusement tracé, soit d'inspiration classique

avec une composition symétrique et régulière, soit pittoresque, avec des rues courbes permettant de ménager les surprises et de fermer la perspective. Les plans comportaient généralement de beaux espaces libres, avec une placette publique en leur centre. Les clôtures et la végétation étaient livrées avec les maisons et réglementées pour conserver une unité d'aspect.

DES CITÉS PUREMENT RÉSIDENTIELLES

Les cités de maisons d'État n'avaient pas vocation à former un nouveau centre concurrençant le centre-ville, elles étaient plutôt pensées comme des cité-jardins. Mais pour les premiers habitants, leurs qualités d'espace et de composition étaient éclipsées par les difficultés de la vie quotidienne.

Vite construites, elles ne furent reliées aux réseaux d'eau, d'électricité et de transports en commun que très progressivement. Il fallait donc s'armer de patience et se résigner à contempler, pendant de longues années, des équipements sanitaires flambant neuf... mais sans eau courante.

Figure 2 :
Saint-Lô,
cité d'État
de la rue
du Général
Kœnig



SOLIDARITÉS

Le système des « marraines de guerre » mis en place lors de la Première Guerre s'étendait aussi aux villes. Ce réseau de parrainage entre villes fut réactivé lors de la Seconde guerre mondiale. Par exemple Évreux fut adoptée par Grenoble, Falaise par le IXe arrondissement de Paris, Villers-Bocage par Brioude. Cette dernière accueillit les enfants des écoles pendant une dizaine d'années en colonies de vacances. Dans la plupart des cas, le nom de la ville marraine était donné à une rue nouvelle de la reconstruction.

DES ACTIONS MULTIPLES

Les actions de solidarité n'étaient pas l'apanage des villes. Une cantatrice de l'Opéra Comique, Nelly Fréval, organisa plusieurs galas de bienfaisance à Paris et au Mont-Dore en faveur de Villers-Bocage, qui bénéficia également de dons conséquents de particuliers, de l'équipage d'un bateau (la corvette Lobélia) ou d'un pays (le Canada). Sous l'Occupation, Louviers reçut une somme de plus de deux millions de francs

de la part de la Légion étrangère, collectés au Laos et au Tonkin. Dans la campagne de Caen, le village d'Épron fut choisi par la Radiodiffusion française. Une émission animée par Jean Nohain collectait les fonds et participait aux événements locaux comme la cérémonie de la première pierre. Les dons furent utilisés pour construire des équipements qui n'existaient pas avant la guerre, une salle des fêtes

accollée à la mairie et une école. Dans le même esprit, aux États-Unis, l'American Aid to France fit appel à l'aide privée pour participer à la reconstruction de l'hôpital de Saint-Lô détruit en 1944. Le projet était de profiter de l'occasion pour moderniser cet équipement très technique et la somme nécessaire dépassait très largement l'évaluation des dommages de guerre. C'est à ce surcoût qu'étaient destinés les dons américains, en complément des subventions de l'État

et de la Sécurité sociale. Les dons pouvaient aussi être en nature. La Suède fit un don de plus de 500 logements préfabriqués au département du Calvados, d'abord à l'initiative d'un groupement d'industriels, puis dans un second temps sous l'égide du gouvernement suédois. La bibliothèque universitaire de Caen fut en partie reconstituée à partir de dons de bibliothèques françaises et étrangères.

RÉPARTITION

Dans le cas des dons en argent qui n'étaient pas fléchés sur une action précise, il revenait au conseil municipal de déterminer le mode de répartition. Certaines villes se prononcèrent pour une répartition égalitaire auprès de tous les sinistrés, quels qu'ils soient. D'autres, seulement pour ceux qui se trouvaient dans le besoin, du fait de la maladie ou d'autres accidents de la vie. La plupart du temps, le système était mixte, avec une somme fixe qui

pouvait être complétée pour ceux qui en avaient le plus besoin, et parfois même s'ils n'avaient pas été sinistrés. On trouve des traces de ces dons aux sinistrés jusqu'au milieu des années 1950.

Figure 3 : **Saint-Lô, hôpital mémorial France-États-Unis**
(Paul Nelson, architecte)
(Région Normandie-Inventaire général Pascal Corbierre)





PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION

UNE MODERNISATION RAISONNABLE

Le premier acte de la reconstruction était la constitution d'un plan d'urbanisme, appelé projet d'aménagement et de reconstruction. Il n'avait pas seulement vocation à organiser la reconstruction des zones sinistrées, car il portait sur la totalité de l'ensemble urbain. L'objectif affirmé par l'État au travers de cette procédure obligatoire était d'engager la modernisation des villes de France attendue depuis si longtemps par les experts. Mais les urbanistes n'envisageaient pas la question uniquement d'un point de vue rationnel et technique. Ils avaient aussi à cœur d'imaginer des villes esthétiques, lisibles et claires, en harmonie avec leur site géographique et qui s'inscrivaient dans la continuité de l'histoire.

Les premiers projets d'urbanisme furent engagés dès 1940, immédiatement après les premières destructions. En 1944, tous durent être repris et révisés en fonction de la nouvelle législation et pour tenir compte des dégâts de la Libération. Imposée par l'État, la procédure incluait malgré tout l'avis des populations locales au moyen de la procédure d'utilité publique, si bien que le résultat était un compromis entre innovation et continuité.

L'ÉLABORATION DU PROJET D'URBANISME

L'État qui voulait profiter des destructions pour enclencher la modernisation des villes, imposait le projet d'urbanisme comme préalable à toute opération de reconstruction.

LES URBANISTES ET LES ÉLUS

En 1940, l'urbanisme relevait toujours de la loi de 1919 sur les Plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement. Après la Libération, une nouvelle réglementation fut mise en place, imposant notamment une homogénéisation des conventions de présentation. Le document prit à ce moment le nom de projet de reconstruction et d'aménagement (PRA). Les projets élaborés sous l'Occupation durent être revus suivant les nouvelles normes, d'autant que la Libération s'accompagna souvent de nouvelles destructions. Ce tournant fut l'occasion de remercier quelques urbanistes qui ne répondaient pas à la doctrine du MRU ou n'avaient pas réussi à créer un consensus local. Toutefois le remplacement n'était pas

systématique, certains urbanistes furent maintenus en poste et leur plan repris sans modification majeure. À ce moment, la discipline était encore balbutiante et les diplômés de l'institut d'urbanisme de Paris assez peu nombreux. Tous les architectes étaient donc réputés capables d'imaginer un plan de ville. Le projet de reconstruction et d'urbanisme devait suivre les principes de modernisation rationnelle voulus par l'État. Mais il était aussi soumis à la procédure de déclaration d'utilité publique, qui impliquait l'accord de la municipalité. L'urbaniste devait donc être capable de négocier avec l'opinion publique locale et d'obtenir la création d'un consensus.

LES PLANS DE RECONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT

Dans les villes détruites en 1940 comme dans celles détruites en 1944, la reconstruction reposait donc toujours sur la même procédure du plan de reconstruction et d'aménagement. Les urbanistes étaient nommés par le MRU, parfois contre la volonté de la municipalité. Leur mission consistait à faire le plan d'urbanisme et il leur était bien précisé qu'ils n'auraient pas le droit de construire sur leur circonscription pour éviter les conflits d'intérêt. Toutefois cette règle devint très vite caduque et nombre d'urbanistes furent aussi chargés d'opérations

parfois très importantes de reconstruction. Sous l'Occupation, l'absence de perspective concrète de reconstruction conduisait les urbanistes à produire aussi des images de l'architecture de la ville future. Après 1944, le projet consistait uniquement en un plan de voirie, accompagné de règles architecturales et fonctionnelles telles que nombre d'étages, dimensions des parcelles ou emplacement des différentes activités. Il n'était donc pas question de l'aspect architectural des immeubles, qui serait défini au moment de la reconstruction par l'architecte en chef.

LE CONTENU DU PROJET DE RECONSTRUCTION

ET D'AMÉNAGEMENT ET LA PROCÉDURE DE SON APPROBATION

Le dossier du projet de reconstruction et d'aménagement comprenait un certain nombre de pièces obligatoires :

- > **un plan d'état actuel** qui reconstituait le plan de l'agglomération détruite et indiquait les maisons détruites (en rouge) et endommagées (hachuré rouge)
- > **un plan d'aménagement** au 1/2000^e superposant le plan ancien et les nouveaux tracés envisagés. Le plan indiquait aussi les terrains réservés pour les services publics, les terrains de sport, les zones industrielles, le périmètre d'agglomération, le périmètre de construction en ordre continu et en ordre discontinu, les protections de site, les ordonnances d'architecture.
- > **un plan identique**, mais sur lequel on avait tracé en bleu le **périmètre de reconstruction**. À l'intérieur de cette zone, la plus détruite, la voirie et les réseaux étaient pris en charge par l'État.
- > **un avis des services publics**, qui étaient consultés lors de la procédure d'utilité publique : l'Armée pour la gendarmerie, l'Éducation nationale pour les écoles, les services vétérinaires pour les abattoirs, les Monuments historiques pour les questions patrimoniales, etc.
- > **un programme d'aménagement**, listant les prescriptions architecturales, telles que les hauteurs maximales, les zones, les règles de prospect (c'est-à-dire le rapport entre la largeur des espaces libres et la hauteur des bâtiments), les tailles minimales des parcelles en fonction des zones, etc. Des règles d'usage étaient également prescrites (industries, commerce, logement...). Très convenus, les textes des programmes d'aménagement sont interchangeableables d'une ville à l'autre, en particulier lorsqu'il s'agit des règles esthétiques.
- > **un rapport justificatif**, où l'urbaniste expose librement les grandes lignes de son projet. La personnalité de l'homme de l'art transparaît beaucoup plus dans ce document que dans le précédent.

LA PROCÉDURE D'APPROBATION

Le plan devait être élaboré en concertation avec le conseil municipal. Une fois le dossier complété et les services publics consultés, le conseil municipal donnait une première approbation. Il était ensuite présenté au public, qui était appelé à donner son avis. Un commissaire enquêteur synthétisait les avis dans un document écrit. L'urbaniste faisait alors évoluer son projet en fonction de ces résultats, et le plan modifié était de nouveau présenté au conseil municipal pour approbation définitive. Une fois celle-ci donnée,

le dossier complété était envoyé à la préfecture. La signature du préfet lui donnait alors force de loi. Le temps d'élaboration et d'approbation était relativement long. Les dates de signature se situent entre 1947 et 1950. Il était toutefois possible de déclarer, suivant une procédure simplifiée, d'intérêt public et d'urgence des zones destinées à des constructions d'urgence, permettant ainsi le démarrage très rapide de la reconstruction sur certaines zones.

LES GRANDS PRINCIPES DES PROJETS DE RECONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT

Formés à l'école des Beaux-Arts, les urbanistes considéraient la ville comme une œuvre d'art. Ils étaient donc guidés autant par des principes esthétiques que fonctionnels. Les premières données utilisées pour construire le projet étaient celles du site physique et de l'histoire. Le projet était ainsi inscrit dans la continuité de la ville préexistante. Les éléments physiques tels que le relief, les rivières, les espaces naturels préservés, structuraient le projet.

De la même manière, les monuments étaient rendus visibles dans les nouveaux tracés, où ils constituaient l'aboutissement de perspectives. Ces deux aspects étaient mis en valeur par des promenades ou des dégagements. L'histoire récente, la destruction de la ville à la Libération, pouvait aussi être inscrite dans l'urbanisme au moyen de place ou avenue destinée à valoriser un monument commémoratif.



Figure 4 : **Les remparts de Saint-Lô** (André Hilt, urbaniste). La base du projet d'aménagement était le dégagement et la mise en valeur de la ville haute. (Région Normandie-Inventaire général Pascal Corbierre)

MARQUAGE DES ESPACES

Le nouveau plan était hiérarchisé par un système de places et d'avenues majeures, complété de voies secondaires. Les premières étaient destinées à être magnifiées par une architecture noble et ambitieuse. Elles étaient soigneusement dessinées, de préférence

suivant un tracé géométrique régulier. Elles pouvaient souligner les grands axes, ouvrant sur des éléments ou espaces symboliques. Elles pouvaient aussi marquer les articulations telles que l'arrivée dans le centre intra-muros, ou le passage sur un pont.

FONCTIONNALITÉ

Le déplacement de certaines villes pour des raisons fonctionnelles a parfois été évoqué, mais seules de très petites agglomérations ont été reconstruites sur un site différent. Le premier critère fonctionnel était celui de la circulation. Nombre de plans présentent des projets de déviation de la circulation de transit, au moyen de rocade de contournement. À l'intérieur de la ville, la voirie était entièrement redessinée et notablement élargie, et ponctuée de vastes espaces libres.

Le deuxième principe fonctionnel était celui du zonage. Il s'agissait de bien séparer les différentes zones d'activité. Il y avait toujours au moins une zone industrielle, une zone de logement dense et commerçant (« en ordre continu », une zone de logement pavillonnaire (« en ordre discontinu »). Le mélange était interdit, de même on interdisait les exploitations agricoles dans les agglomérations. Les services publics étaient également redistribués selon

une logique fonctionnelle : les écoles regroupées et situées près d'un terrain de sports ; la mairie, la poste et l'église au centre, la gendarmerie sur une voie rapide, etc.

Dans certains cas tout à fait exceptionnels, de grands travaux pouvaient être entrepris dans le but d'adapter le site physique à des impératifs industriels ou de circulation. À Rouen, le projet « Paris port de mer » prévoyait le relèvement des ponts et des quais de la Seine de 7 mètres afin de laisser passer les bateaux vers Paris. Cette configuration nouvelle permettait aussi d'aménager deux niveaux de quai, et de construire une ligne de chemin de fer sur le quai bas. Ces travaux, qui transformèrent assez notablement le terrain d'assiette de la zone à reconstruire et nécessitèrent de très importants travaux d'infrastructures, n'ont quasiment pas d'équivalent dans le reste de la Reconstruction.

UN PROJET SUR TOUTE LA VILLE

Les projets ne se limitaient pas à la reconstruction de la zone détruite. Ils visaient l'amélioration fonctionnelle de la ville dans sa totalité. On pouvait tout à fait prévoir une nouvelle mairie même si l'ancienne n'avait pas été détruite, ou bien une avenue de contournement en dehors de la zone de reconstruction. Le projet désignait aussi le cas échéant des quartiers anciens insalubres à traiter. Les dispositions générales (zonages, règles de prospect, etc.) s'appliquaient sur toute la ville, indifféremment.



Figure 5 :
L'avenue du Six-Juin à Caen,
(Marc Brillaud de Laujardière,
urbaniste). Avenue de circulation
autant que de prestige, cette
« voie triomphale » était axée
sur le château et sur un grand
monument à la Paix [qui ne fut
pas construit].



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**

ACTEURS ET HOMMES DE L'ART

UNE ORGANISATION HIÉRARCHISÉE AU SERVICE DU PROJET DE L'ÉTAT

Le principal acteur de la reconstruction était le ministère lui-même, qui disposait de techniciens et de services départementaux chargés d'encadrer et de contrôler le processus. L'expression personnelle des architectes ou des urbanistes était sévèrement limitée mais elle n'était pas complètement impossible, notamment dans le cadre de chantiers expérimentaux

Les architectes étaient organisés de manière pyramidale, avec à leur tête au sein de chaque ville un architecte en chef chargé de contrôler le travail des architectes d'opération. Tous étaient soumis à l'agrément du ministère. Les sinistrés devaient obligatoirement quant à eux se regrouper dans des coopératives de reconstruction chargées de les représenter auprès de l'État. Ces coopératives étaient les véritables maîtres d'ouvrage de la reconstruction, chargés du remembrement, du choix des architectes, de la définition du programme et du paiement des entreprises et des hommes de l'art.

Enfin, les élus municipaux avaient un pouvoir très relatif car les permis de construire étaient instruits par l'État, et non par les communes. Les élus départementaux participaient à des commissions qui avaient un peu plus de pouvoir, tel que répartition des matériaux et mise en priorité des îlots.

URBANISTES ET ARCHITECTES

Le MRU classait les architectes dans une liste d'agrément, en fonction de leurs expériences, diplômes et qualités. Les mieux notés pouvaient prétendre au rang d'urbaniste ou d'architecte en chef de grande ville, les autres à celui de simple architecte d'opération. Les jeunes diplômés les plus prometteurs pouvaient espérer obtenir le grade d'architecte en chef dans des petites agglomérations, à titre d'expérience.

LES URBANISTES

En 1940, ils étaient nommés par la municipalité, mais avec l'accord de l'État. Après 1944, ils étaient autoritairement nommés par le MRU, mais en consultant les conseils municipaux. Tous les urbanistes étaient aussi architectes. Étant donné les risques de

conflit d'intérêt, ils n'avaient pas vocation à intervenir en tant qu'architecte sur leur lieu d'affectation. Un certain nombre furent toutefois maintenus dans la même ville en tant qu'architecte en chef.

LES ARCHITECTES EN CHEF

Leur mission était d'orienter les choix esthétiques à l'échelle urbaine et d'assurer l'homogénéité de l'architecture. Ils contrôlaient les réalisations de leurs collègues architectes d'opération dans cette perspective, en leur donnant des prescriptions. Ils contrôlaient également la compatibilité des permis de construire avec les règles du plan d'urbanisme. Il existait parfois des architectes chef d'îlot qui assuraient une fonction comparable mais à l'échelle

d'un îlot, ainsi que des architectes en chef adjoints, chargés de seconder l'architecte en chef sur un secteur de la ville. L'architecte en chef pouvait construire à titre personnel, en tant qu'architecte d'opération, et il obtenait assez fréquemment les commandes les plus importantes ou les plus intéressantes. Mais il pouvait tout aussi bien ne rien construire et se contenter de son rôle de conseil.

DES ARCHITECTES « ÉTRANGERS » À LA NORMANDIE

L'agrément accordé par le MRU valait pour un territoire donné, par exemple un département ou une région. La plupart des architectes importants (architecte en chef ou urbaniste de grande ville) étaient parisiens, ce qui a pu localement provoquer quelques tensions. Il y eut aussi des architectes venant d'autres régions de France. Le résultat de ces migrations ne doit pas être appréhendé de manière simpliste, « horzains » contre normands, parisiens contre provinciaux. Nombre de ces arrivants eux ont su se ménager un ancrage local assurant une reconstruction apaisée, au point parfois d'y passer le reste de leur carrière. Les Normands n'ont pas non plus été systématiquement exclus des commandes, ils conservaient d'ailleurs l'avantage de la connaissance du terrain et de la clientèle.

Figure 6 :

L'église de Villers-Bocage
(Calvados) (Roland Le Sauter, architecte). Originaire des Deux-Sèvres où il avait son agence, Roland Le Sauter devint architecte municipal à Villers-Bocage, où on lui doit l'église, la mairie, l'hospice, l'école et les deux marchés couverts.



LES SINISTRÉS ET LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES BIENS DÉTRUITS

L'État, qui ne voulait pas négocier avec chaque sinistré individuellement, les obligeait à se grouper en associations syndicales ou coopératives de reconstruction. Les sinistrés ne recevaient pas d'argent : les sommes nécessaires à la reconstruction étaient versées aux coopératives qui assuraient le suivi de la construction et payaient architectes et entrepreneurs. Le système de restitution passait par une évaluation préalable des biens détruits. Les dossiers de dommages de guerre étaient réalisés par des architectes qui redessinaient entièrement les immeubles disparus, plans, coupe, façade, et en estimaient le prix à partir d'un barème complexe, élaboré par le MRU. Le matériel de travail des industriels ou le stock des commerçants étaient évalués de la même manière.

LA CRÉANCE DE DOMMAGES DE GUERRE

Le dossier de dommage de guerre déterminait une somme équivalente au bien détruit. Le sinistré disposait donc d'une créance à valoir auprès de l'État, qui s'engageait à lui fournir un bien immobilier du même prix. L'objectif était de construire un bien équivalent, mais non identique : situé à un emplacement différent en fonction du plan d'urbanisme et doté du confort moderne. Par le système de la créance de dommage, l'État s'assurait que l'argent serait bien utilisé pour reconstruire des logements. Il était possible d'obtenir

en argent liquide une « indemnité d'éviction », mais celle-ci ne représentait que 30% de la valeur de la créance. Il existait enfin une sorte de marché des créances de dommages, qui pouvaient être vendues pour compléter un dommage insuffisant ou pour améliorer un bien. Ce marché était contrôlé par le MRU pour éviter les abus et la spéculation. Le transfert d'une commune à une autre devait d'ailleurs être autorisé par le conseil municipal, qui y était souvent défavorable.

LES ASSOCIATIONS SYNDICALES OU COOPÉRATIVES DE RECONSTRUCTION

Il existait deux types de groupements, les associations syndicales et les coopératives. Les différences entre les deux structures étaient minimes, et elles avaient les mêmes missions. Elles représentaient leurs adhérents (sinistrés) et assuraient la liaison avec l'État pour construire les immeubles. Leur première tâche consistait à élaborer un fichier des sinistrés, indiquant le montant de leur créance de dommages. À partir de ce fichier, les coopératives réalisaient le remembrement urbain, îlot par îlot. Elles déterminaient un nouveau découpage du sol, en fonction des futurs immeubles, lesdits immeubles étant calibrés en fonction de la créance des sinistrés à qui ils étaient destinés. Elles choisissaient ensuite les architectes et leur fournissaient les éléments du programme. Enfin elles payaient les factures liées à la construction, au moyen des crédits délivrés par l'État.

Ces structures étaient assez importantes en nombre d'adhérents, à Caen par exemple il n'en existait que cinq pour toute la ville. Il existait enfin des coopératives spécialisées, comme « la Renaissance des clochers », qui s'occupait de la reconstruction des églises. Véritables courroies de transmission de l'État, les coopératives de reconstruction étaient au centre du processus. En 1964, elles furent contraintes par voie législative à la dissolution. Un certain nombre se reconstituèrent ensuite sous forme d'office HLM, où elles purent développer le savoir-faire constructif acquis au moment de la Reconstruction.



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



LA RECONSTRUCTION

SUR QUINZE ANNÉES, UN LABORATOIRE ARCHITECTURAL ET URBAIN

Loin d'être un tout homogène, la Reconstruction a été marquée par de nombreuses expérimentations visant à inventer la ville du présent, à la fois esthétique et fonctionnelle. Elle peut être déclinée en deux phases, l'une plutôt traditionaliste d'aspect, l'autre plutôt moderniste. Les architectes développèrent des dispositifs de connexion entre les deux phases afin d'éviter le choc de deux logiques contradictoires, si bien que les deux ne sont pas aussi tranchées qu'on pourrait s'y attendre. Dans les deux cas, l'objectif était d'apporter l'air et la lumière au cœur de chaque appartement, ainsi que les équipements d'hygiène, chauffage, salles de bains et WC.

À partir de la structure d'îlots imposée par le plan d'urbanisme, les architectes et les coopératives devaient non seulement imaginer les logements, mais aussi l'implantation des immeubles dans les îlots, le parcellaire, les commerces et leurs annexes. C'est l'ensemble de ce système urbain qui fit l'objet de recherches, tout au long de la reconstruction. Un des principaux moteurs de l'expérimentation était le système du préfinancement, qui permettait à l'État d'imposer des prescriptions architecturales.

LES GRANDES ORIENTATIONS

L'ARCHITECTURE EN COMPLÉMENT DE L'URBANISME

La reconstruction s'inscrivait dans la continuité des orientations du plan d'urbanisme. L'architecte en chef s'appliquait à mettre en scène les principes urbains définis dans le plan et à les accentuer dans ses choix architecturaux. Il définissait notamment les matériaux

qui seraient utilisés de manière préférentielle dans toute la ville. Il encourageait ou réalisait lui-même le marquage des espaces d'articulation ou de prestige par des ensembles architecturaux nobles et symétriques, traduisant ainsi les intentions du plan.

UNE ARCHITECTURE HYGIÉNIQUE

Si l'esthétique urbaine était imprégnée des règles de composition classique définies dans la France des Lumières, au XVIII^e siècle, l'adaptation à la modernité était le principal objectif pour ce qui concernait la fonctionnalité des logements et des immeubles. Il s'agissait en tout premier lieu de rendre l'architecture saine et hygiénique par nature. Toutes les pièces des logements devaient être perméables à l'air, à la lumière et au soleil. Or la logique urbaine traditionnelle

d'alignement des immeubles le long des rues imposée dans le projet de reconstruction et d'aménagement [PRA] conduisait à la construction d'îlots fermés et de rue-corridor. Elle contredisait donc cette perspective aériste et héliotropique. De nombreuses expérimentations furent conduites au cours de la reconstruction pour dénouer ce conflit en imaginant des immeubles déconnectés des rues, isolés sur leurs quatre faces et bénéficiant de vastes dégagements.

MODERNISER LES LOGEMENTS

La grande ambition de la Reconstruction était aussi d'apporter dans les logements les nouvelles fonctionnalités du confort et de l'hygiène : toilettes, salles de bains, mais aussi selon les possibilités techniques et de financement, chauffage central, séchoir, bac à linge, vide-ordure. Ici encore, la réalité construite ne fut pas toujours en conformité avec l'idéal attendu. Pour le chauffage, il fallait souvent se contenter d'un poêle à charbon avec des bouches de

chaleur. À l'inverse, le chauffage central n'interdisait pas un équipement en cheminées à bois. Quant aux salles de bains, elles étaient fréquentes mais pas complètement systématiques.

DÉROULEMENT ET RYTHME

Il fallut attendre la fin de l'année 1947 pour l'ouverture des premiers chantiers de reconstruction, et le processus s'étendit jusqu'au début des années 1960. Toutefois, dès le milieu des années 1950 l'essentiel était achevé et les villes fonctionnaient normalement. La géographie de la reconstruction a été différente selon les villes, en fonction des choix des coopératives de reconstruction. On pouvait commencer par des

quartiers en périphérie du centre, avec un parcellaire simple et peu de commerces. La coopérative y faisait ses premières armes avant d'affronter la complexité du remembrement du cœur historique et sa myriade de propriétés imbriquées. Certaines coopératives choisirent au contraire d'affronter le centre en tout premier, afin de le rendre à la vie le plus rapidement possible.



Figure 7 : **Rouen, rue Petit de Julleville**
(Schmitz, Yves Lancesseur, Laborde, architectes). Les îlots sont ouverts sur les rues secondaires afin d'offrir l'air et la lumière à tous les appartements.

L'ORGANISATION DES ÎLOTS : REMEMBREMENT, VOIES DE DESSERTE, APPARTEMENTS

LE REMEMBREMENT

Le remembrement relevait de la reconstruction et non de l'urbanisme. Il était réalisé par les coopératives de reconstruction, qui découpaient en parcelles les îlots dessinés dans le projet de reconstruction et d'aménagement. Celles-ci étaient calibrées en fonction des créances de dommages des sinistrés. L'opération

était particulièrement complexe dans le cas, fréquent, où l'îlot était destiné à des immeubles collectifs, réunissant plusieurs sinistrés en copropriété.

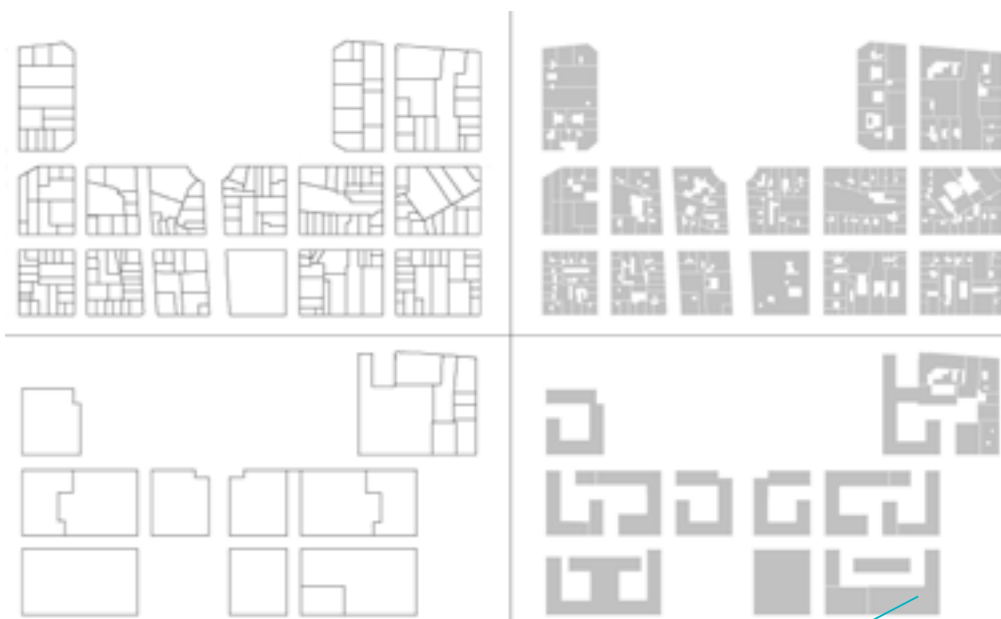


Figure 8 : **Le Havre : le parcellaire des îlots de la place de l'hôtel de ville** et du début de la rue de Paris avant et après remembrement.

AU CŒUR DES ÎLOTS

Les coopératives tentaient de donner une forme concrète à l'injonction du MRU concernant l'aération et l'ensoleillement des immeubles et des espaces. Mais les résultats étaient mitigés, principalement du fait de l'importance des locaux annexes des commerces qui envahissaient le sol au rez-de-chaussée et colmataient l'espace. Pour les desservir, on pouvait tracer à l'intérieur de l'îlot une voie de desserte ou une cour commune. Les deux étaient privées, et appartenaient en commun à tous les propriétaires de

l'îlot. Par la suite, la plupart des voies de dessertes furent données aux villes afin qu'elles en assurent l'entretien. Les voies de desserte ne relevaient pas d'une conception de séparation des circulations en fonction de leur rapidité, mais plutôt d'une hiérarchie fonctionnelle. Les voies principales accueillaient les circulations nobles, piétons et voitures ; les voies de desserte étaient destinées aux fonctions triviales : ramassage des ordures, livraisons, accès aux garages.

LES APPARTEMENTS

L'organisation des appartements suivait généralement la même logique. Les pièces nobles (séjour, bureau) donnaient sur la rue, parfois au prix d'une orientation plein nord, tandis que les pièces de service étaient sur l'arrière. Il y avait donc une façade principale côté rue et une façade secondaire côté cour. Les appartements

étaient traversants et doubles en profondeur, assurant ainsi l'aération et l'éclairage de toutes les pièces. Le plan était le plus souvent organisé en deux pôles, jour et nuit : la cuisine et la salle à manger séparés l'un de l'autre étaient près de l'entrée, la salle de bains et les chambres étaient au fond.

EXPÉRIMENTATIONS

Remembrement, espace en cœur d'îlot, locaux commerciaux, voies de desserte et plan des appartements étaient inextricablement enchevêtrés. Des expérimentations furent donc conduites sur tous ces points à la fois pour inventer des formules assurant à la fois des espaces ouverts, des logements ensoleillés et des cœurs d'îlots verdoyants.

DOMMAGE DE GUERRE DIRECT ET PRÉFINANCÉ

DOMMAGE DE GUERRE DIRECT

Le système ordinaire de restitution des biens détruits était appelé « dommage de guerre direct ». Dans ce système, les sinistrés négociaient directement avec la coopérative pour la reconstruction de leur bien détruit. Une fois connu le montant de leur créance de dommages, ils participaient à l'élaboration du projet architectural en collaboration avec la coopérative.

Le bien qui leur était restitué était donc personnalisé, en fonction de leurs besoins. L'inconvénient de ce système était son coût en temps et en argent. Sans supprimer la première, une autre formule fut donc mise en place pour améliorer les coûts et les délais.

PRÉFINANCEMENT

Le préfinancement consistait à financer la construction des immeubles avant de négocier avec les sinistrés. Le premier mode de préfinancement était celui des immeubles sans affectation immédiate (ISAI). Dans ce système, l'État construisait lui-même à l'aide de crédits spéciaux, à-valoir sur le futur budget de reconstruction, d'où l'expression « préfinancé ». Ni les sinistrés ni les coopératives n'étaient consultés. Une fois les logements achevés, ceux-ci pouvaient être loués et proposés ensuite à des propriétaires bailleurs en remboursement de leur créance de dommage, ou bien loués puis attribués à des offices HLM ou enfin vendus sur le marché normal.

Ce système permettait à l'État de s'abstraire des désirs souvent conservateurs des sinistrés pour tenter des expérimentations urbaines. Il avait en outre l'avantage de mettre rapidement des appartements à louer à la disposition de travailleurs utiles à la reconstruction. En attendant l'attribution définitive des logements, les locataires payaient leur loyer au service des domaines, d'où l'appellation courante d'immeubles collectifs (ICE) ou de maisons d'État.

Figure 9 : **Les Andelys**
(Henri Bahrmann,
architecte en chef) rue
Marcel Lefèvre : les
immeubles sont construits
en dommage de guerre
direct, ils sont tous
différents en taille et en
élévation.



UNE DIFFÉRENCE DE FORME

Le mode de financement se traduisait aussi dans la forme des immeubles. Le dommage de guerre direct aboutissait le plus souvent à une suite d'immeubles individuels accolés, clairement distingués les uns des autres. Dans certains alignements urbains l'homogénéité pouvait être imposée par l'architecte en chef, mais le détail des percements différencie toujours les immeubles les uns des autres. Dans les préfinancés au contraire, le projet était de construire par ensemble d'assez grande taille pour faire des économies d'échelle.



Figure 10 : **Rouen, l'ISAI des anciens abattoirs** (Roger Hummel, Lucien Lefort, André Guerrier, Metger, architectes).

LA DEUXIÈME PHASE DE LA RECONSTRUCTION

Les immeubles sans affectations immédiates et les diverses expérimentations mises en œuvre ne suffisaient pas à compenser le décalage des réalisations par rapport aux intentions de départ. De plus le coût de la reconstruction s'avérait relativement élevé. De nombreux sinistrés, propriétaires avant-guerre d'un logement petit et insalubre, ne disposaient d'une créance suffisante pour la restitution d'un appartement neuf, doté des services imposés par le MRU. Enfin le rythme était insuffisant et la reconstruction menaçait d'entraver le redressement économique de la France.

LE MINISTÈRE DE CLAUDIUS-PETIT

À partir de son arrivée à la tête du ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme en novembre 1948, Eugène Claudius-Petit engagea la Reconstruction dans une deuxième phase, beaucoup plus moderne. Plutôt qu'une révolution, il s'agissait d'une accélération d'un processus en cours et de la prolongation des recherches déjà engagées, mais dans une voie plus visible et plus radicale. Un certain nombre d'architectes en chef furent remerciés à cette occasion

et remplacés par des confrères plus jeunes ou plus convaincus de la nécessité de moderniser les formes urbaines. Le principal levier de cette nouvelle politique était l'obtention de crédits nettement plus importants qui permirent au ministère de lancer des programmes de taille assez considérable, à l'aide d'une nouvelle formule de préfinancement : les immeubles rationnels préfinancés [IRP].



Figure 11 : **Lisieux, IRP 25 rue du Hommet** (Robert Camelot, architecte). L'immeuble est revêtu de briquette collée de même couleur que les immeubles de briques de la première partie de la Reconstruction.

LES IMMEUBLES RATIONNELS PRÉFINANCÉS (IRP)

Comme les ISAI qu'ils remplaçaient, les Immeubles rationnels préfinancés (IRP) étaient d'abord construits sur des crédits indépendants des créances de dommages de guerre, sans déterminer au préalable quels sinistrés en seraient les bénéficiaires. L'attribution aux sinistrés se faisait après la construction, leurs créances servant alors à rembourser les crédits de préfinancement. Mais à la différence des ISAI, les IRP n'étaient pas construits par l'État mais par les coopératives de reconstruction. Dotées d'une certaine expérience de la maîtrise d'ouvrage et d'une bonne

connaissance des attentes et des besoins de leurs adhérents, les coopératives étaient plus à même de construire des édifices adaptés et qui seraient aussi mieux acceptés.

Outre l'échelle des opérations qui les assimilait à de véritables grands ensembles, les IRP se distinguaient souvent par une architecture beaucoup plus moderne que celle de la première phase de la reconstruction : on y décline souvent les toits plats, les pilotis, les porte-à-faux, les éléments préfabriqués, les fenêtres horizontales.

STRATÉGIES DE CONNEXION

Tous les acteurs étaient conscients du risque de confrontation de cette nouvelle génération d'architectures avec la première, plus traditionnelle, et qui menaçait l'unité de l'esthétique urbaine. Diverses stratégies de connexion furent donc

utilisées pour éviter le choc visuel de deux logiques antagonistes. Les ensembles urbains cohérents (place ou avenue) étaient achevés selon l'esthétique d'origine. Le matériau pouvait aussi faire le lien entre les deux esthétiques.

DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS POUR LE LOGEMENT

L'objectif affiché par le MRU était d'amener tous les logements au standard des équipements du confort moderne : chauffage, salle de bains, WC. S'il a probablement été atteint de manière globale, il ne l'a pas été partout. Les toilettes intérieures ont été systématiques mais un certain nombre de pavillons, y compris ceux construits par l'État sous forme de préfinancés, ne disposaient pas de salles de bains. Quant au chauffage, il fallait parfois se contenter, y compris en ville, de chauffage au charbon, placé au centre de l'appartement avec des bouches de chaleur distribuant l'air chaud dans les pièces secondaires. Ce type de chauffage nécessitait de prévoir un emplacement pour stocker le charbon, matériau très salissant et bien peu hygiénique. À l'inverse, on trouve parfois des cheminées à bois dans certains groupes dotés dès l'origine d'un chauffage central collectif. Cette configuration bien peu rationnelle témoigne bien de la difficulté à faire évoluer les mentalités. Le chauffage central était de toute façon loin d'être systématique.

UN MODE DE VIE DIFFÉRENT

Un autre poste salissant et incommode était celui de la lessive. En l'absence de machine, ce qui était le cas de la quasi-totalité des Français, le nettoyage du linge consistait à le faire bouillir puis à le rincer à grande eau à la main. Toutes ces opérations nécessitaient de la place, de préférence dans un local séparé. Dans les pavillons, on trouvait ainsi, de manière quasi-systématique, une « buanderie » ou

une « salle d'eau ». Cette pièce comprenait un évier et/ou un bac à linge en ciment, et servait donc pour les opérations nécessitant de faire chauffer de l'eau, lessive ou cuisine. Dans les appartements, un autre système qui avait une fonction un peu comparable, fit son apparition vers 1950, et fut immédiatement adopté pour la quasi-totalité des appartements : il s'agissait de la loggia de service.

LES LOGGIAS DE SERVICE

Les loggias de service étaient placées sur la façade arrière des immeubles, et connectées à la cuisine et à la salle de bains. Creusées à l'intérieur du volume de l'immeuble, elles étaient placées en avant de la salle de bains, qui était donc aérée et éclairée en jour presque direct au travers de la loggia. Latéralement, une porte s'ouvrait vers la cuisine, ce qui permettait à la loggia de faire office d'arrière-cuisine.

On y trouvait réunis tous les équipements salissants : bac à charbon, bac à linge, vide-ordure. Elle pouvait aussi, si la place le permettait, ouvrir sur un séchoir. Du côté du séjour, on trouvait aussi des loggias, mais sans cette fonction de service, si bien qu'il était courant que les appartements disposent de deux loggias, de service sur l'arrière, et de séjour sur l'avant.

Figure 12 : **Caen, loggia de service rue Jean Romain** (Gilbert Vorbe, architecte). On distingue bien le bac à linge et le vide-ordure. La petite fenêtre qu'on devine à droite est celle de la salle de bains.



Figure 13 : **Caen, IRP du Vaugueux** (Ali Tur, architecte). L'ensemble est une variation de la loggia de service. La partie pleine des balcons cache le bac à charbon. La fenêtre qui le surmonte est celle de la salle de bains, la porte vitrée est celle de la cuisine, enfin le séchoir est aéré par une série de claustras. La fenêtre centrale de l'avant-corps éclaire un escalier.



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



LA PEAU ET LES OS

TECHNIQUES CONSTRUCTIVES ET ESTHÉTIQUE ARCHITECTURALE

En continuité avec le débat architectural de l'entre-deux guerres, la Reconstruction liait technique constructive et esthétique architecturale dans une seule pensée. Si l'un des objectifs prioritaires était de trouver les moyens de construire plus vite et moins cher, ce n'était jamais au détriment de la qualité constructive ou esthétique. Pour ce qui concernait la peau du mur, visible depuis l'extérieur, la Reconstruction avait la religion du beau matériau, qu'il soit moderne ou traditionnel.

Le matériau local, qui était le lien le plus évident avec le passé et le terroir, a été utilisé dans de nombreuses villes reconstruites. Mais l'architecte en chef pouvait tout aussi bien choisir un matériau traditionnel étranger au lieu, par exemple de la pierre de taille alors que la ville détruite était en briques ou en pans de bois. L'objectif était de donner un aspect plus noble ou d'éviter la construction en pans de bois, considérée comme irrationnelle et peu hygiénique.

TECHNIQUES CONSTRUCTIVES

En 1930, dans un article de la revue *l'Architecture d'Aujourd'hui*, l'architecte Raymond Fischer opposait les « crustacés » (constructions en maçonnerie lourde) aux « vertébrés » (constructions à ossature, métallique ou en béton), les premiers devant selon lui disparaître au profit des seconds. Mais au moment de la Reconstruction, certains architectes s'investirent dans la construction lourde, qui présentait d'intéressantes performances de coût et de confort. Du côté des vertébrés, les réalisations d'Auguste Perret bénéficiaient d'un immense prestige. Considéré comme le plus grand architecte français vivant, Perret avait mis au point un langage architectural sophistiqué, basé sur la hiérarchisation des éléments constructifs et la mise en valeur de la structure. Il avait également développé une esthétique du béton armé, traité comme un matériau noble, dont la matière et la couleur étaient soigneusement pesées.

PRÉFABRICATION

Les deux systèmes admettaient la préfabrication des éléments constructifs. Les expériences et innovations dans ce domaine, fortement encouragées par l'État, visaient à construire plus vite et moins cher. Elles n'étaient pas toujours perceptibles sur les façades, si bien que l'expression architecturale pouvait être tout à fait indépendante de la réalité constructive de l'édifice. Nombre de murs en moellons enduits sont par exemple animés de faux-joints simulant des éléments préfabriqués. À l'inverse, une construction de type « poteaux-poutres » pouvait très bien être masquée par un revêtement collé ou agrafé. Le détail de la réalité constructive est donc

bien souvent à rechercher dans les archives plutôt que de visu. Les recherches sur la préfabrication portaient sur le second œuvre autant que sur le gros-œuvre. Elles eurent un certain impact sur la conception d'éléments de construction à assembler, mais elles débouchèrent aussi sur le système de la « préfabrication lourde », qui consistait à fabriquer une portion de mur complète. Le système Camus, le plus connu de ce type, proposait des éléments de la hauteur d'un étage. Il nécessitait des moyens de levage puissants qui ne furent disponibles qu'à la fin de la Reconstruction.

LA CONSTRUCTION COURANTE

Un mode de construction fréquent était celui du mur plein porteur, en pierre ou en béton. Les planchers étaient composés d'une dalle de béton sur hourdis. Du fait de la largeur importante des immeubles, une file de poteaux portant une poutre en béton était placée au centre, de manière à diviser par deux la portée nécessaire pour le plancher. Ce type de construction faisait ainsi en quelque sorte la synthèse entre crustacés et vertébrés.



Figure 16 : **La préfecture de Saint-Lô**, (Louis Arretche, architecte) est bien représentative de la famille des constructions structurées, où l'ossature est mise en valeur. L'édifice témoigne de l'influence des réalisations d'Auguste Perret sur la Reconstruction [Région Normandie-Inventaire général Pascal Corbierre]

LES MATÉRIAUX DE PAREMENT

LA PIERRE

Dès l'origine l'État a fait un très gros effort pour rendre possible l'utilisation de la pierre de taille à grande échelle. Les carrières ont bénéficié d'aides financières pour se moderniser et passer de l'extraction artisanale à une production véritablement industrielle. En complément, l'État mit en place un système de normes de dimensionnement. De cette manière, la pierre était découpée dans la carrière suivant les dimensions préétablies, et non taillée sur le chantier. Elle passait ainsi à un statut industriel et on l'appelait pour cette raison « pierre prétaillée ». La nature de

la pierre rappelait le matériau ancien, mais l'origine des pierres n'était pas toujours locale, du fait de la concurrence entre les carrières et de son prix de revient. La grande majorité des pierres calcaires utilisées en Normandie sont par exemple issues de l'Oise. Le grès, le granit, le schiste, ont aussi été utilisés pour personnaliser les villes. La brique a été privilégiée dans plusieurs villes et villages du Pays d'Auge, du Perche et de l'Eure, où elle était déjà présente en accompagnement du pan de bois.

LE BÉTON

Le béton se décline en deux grandes familles, préfabriqué ou coulé en place. La première comprend des éléments dont la couleur et la matière peuvent être déterminées à l'avance. Le rendu peut être proche de celui de la pierre avec des variantes de couleur ocre, entièrement lisse et de couleur gris béton, ou bien sous forme de béton gravillonné, la couleur et la matière étant celles du gravillon. Les éléments de parement peuvent être de petite taille ou couvrir toute

la hauteur d'un étage. La famille des bétons coulés en place s'applique aux éléments de structure, lorsqu'ils sont laissés visibles, et aux éléments de modénature tels que bandeaux, cadres de baies ou de portes, corniches. Ils sont grésés (lissés) ou bouchardés (martelés pour faire ressortir le grain du granulat). Ils sont soigneusement conçus pour rester apparents, sans peinture, et pour s'harmoniser avec le parement du bâtiment.

L'ENDUIT

L'enduit a aussi été largement utilisé. Coloré dans la masse, il décline toutes les nuances d'ocre et n'était jamais destiné à être peint. Moins noble que la pierre ou le béton préfabriqué, il est parfois utilisé en complément sur les façades arrière. Il copie volontiers l'aspect du préfabriqué, avec un système de faux-joints qui le rend très difficile à distinguer. De même les bandeaux et corniches étaient souvent réalisés en béton peu soigné, puis recouverts d'un enduit traité comme du béton bouchardé.



Figure 17 :
Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Maritime), les immeubles du front de mer. Un exemple spectaculaire des possibilités esthétiques offertes par les parements préfabriqués et les enduits gravillonnés.

LA SURFACE DU MUR

Si le nombre des matériaux visibles était restreint, il existait une multitude de traitements de surface et de mise en œuvre possibles. Les architectes de la reconstruction ont largement exploré ce domaine qui leur permettait de varier les effets tout en préservant l'homogénéité d'ensemble. Les différents modes de taille de pierre étaient appelés taille éclatée, bossagée, pointée, brochée, smillée, talotée, bouchardée, égrisée, ravalée, adoucie... Certains murs étaient également traités en bossages au relief plus ou moins marqué. Il était enfin possible d'utiliser simultanément plusieurs types de tailles, alternés tous les deux ou trois lits. Le béton, considéré comme une forme de pierre reconstituée, autorisait exactement le même type de traitement.

MISES EN ŒUVRE

La reconstruction a beaucoup utilisé, pour la pierre de taille aussi bien que pour la brique, une mise en œuvre typique de la modernité des années 1930 : les joints horizontaux sont creux, tandis que les joints verticaux sont pleins. L'ombre qui s'accroche dans les creux dessine de longues lignes horizontales très fines sur l'ensemble de la paroi. Une autre possibilité était

de laisser saillir du nu mur, de manière plus ou moins régulière, des éléments en boutisse qui animent les surfaces, soit de manière ponctuelle, soit sous forme de lits continus. L'appareillage pouvait enfin être en lits discontinus, avec des effets d'alternance entre carreaux et boutisses.

ASSEMBLAGES

De même que dans la ville traditionnelle, la Reconstruction ne se limitait jamais à l'emploi d'un matériau de construction unique. Toutes sortes d'assemblages pouvaient être mis en place pour varier les effets, y compris dans les compositions les plus homogènes. Les assemblages pouvaient être à l'échelle du bâtiment, accolant par exemple une structure en béton armé et un remplissage en pierre de taille, ou des bandeaux de briques à un mur en silex.

À l'échelle de la ville, si une technique ou un matériau donnait le ton général, il était toujours ponctué de variantes. Cette variété était le résultat d'une stratégie voulue, mais aussi des effets de l'émergence de la modernité à partir du ministère Claudius-Petit. Par ailleurs les contraintes financières ne permettaient pas toujours de développer les matériaux souhaités, et imposaient la recherche de variantes moins onéreuses.



Figure 18 :
Les Andelys,
(Henri Bahrmann,
architecte en
chef) murs en
pierre et brique.

LES TOITS

À quelques exceptions près, des toitures à deux pans avec une pente entre 50° et 60° étaient imposées dans les projets de reconstruction et d'aménagement de toutes les villes. Pour les sinistrés, ces hautes toitures pouvaient être une aubaine. Il n'était pas rare en effet que les combles, bien que dotés de lucarnes et d'accès confortables, soient livrés non aménagés, et qualifiés sur le permis de construire de « grenier ». Ce vaste espace aménageable, non décompté sur les crédits de dommages de guerre, constituait donc une réserve non négligeable pour le futur.



Figure 19 :
Vire, place Castel
(Jean-Louis Humbaire, architecte). Les toits à faible pente, inhabitables, font le lien avec les toitures plus traditionnelles à forte pente du reste de la Reconstruction.

TOITS À FAIBLE PENTE

Certains édifices publics ou équipements de grande largeur bénéficièrent d'une dérogation à la règle de la toiture à deux pans, du fait de l'importance démesurée qu'aurait pris cet élément par rapport au reste de la construction. Au moment du tournant moderniste du ministère Claudius-Petit, les règles du PRA furent souvent mises de côté pour imposer une architecture plus contemporaine d'aspect, et plus rationnelle. Ceci impliquait mécaniquement la disparition des hauts combles, dont le coût était excessif. Les ensembles

modernes furent ainsi couverts de toits plats, à très faible pente ou de toiture-terrasse, mais la toiture à deux pans, si appréciée des sinistrés, ne disparut pas complètement pour autant, parfois dans une logique d'unité des ensembles déjà commencés. Une autre manière de faire lien entre le système traditionnel et la nouvelle esthétique moderniste était l'emploi de toits avec une pente assez faible, qui n'offraient plus de volume habitable. Les toits d'ardoise restaient ainsi visibles, mais leur coût était nettement moindre.

MATÉRIAUX

Dans leur immense majorité, les toitures normandes de la Reconstruction sont en ardoises. Toutefois dans certaines villes la tuile plate est hégémonique, souvent en accompagnement des murs de pierre calcaire. On trouve aussi quelques exemples de couvertures métalliques sur les toits plats, avec des revêtements en zinc, en aluminium ou en cuivre.

En effet, au milieu des années 1950, la baisse du coût du cuivre permit l'utilisation de ce matériau à la teinte verte si particulière. Peu appréciée, la tuile mécanique rouge à losange était généralement interdite ainsi que les ardoises carrées en fibrociment posées en losange.

Figure 20 :
Caen, quartier des
Quatrans (Henry
Delacroix architecte).
Les toits en cuivre
sont repérables à leur
couleur verte.



LE SECOND ŒUVRE

Les menuiseries étaient en bois (le plus souvent) ou en métal. Celles en bois étaient souvent fabriquées sur mesure, et dessinées par l'architecte. Elles étaient dotées d'ouvrants à la française, le dessin des traverses avait tendance à privilégier l'horizontalité des divisions. Les portes étaient en bois ou en fer. Principal point d'intérêt de la façade, elles faisaient souvent l'objet de compositions originales et très graphiques. Les menuiseries en bois des baies étaient généralement peintes en blanc, mais certains ensembles pouvaient être peints avec une couleur soutenue, jaune, rouge lie-de-vin ou bleu turquoise par exemple. Une teinte sombre comme le vert wagon pouvait aussi être employée pour accentuer l'effet des percements. Elle était fréquemment utilisée pour les menuiseries métalliques. Les portes d'entrée étaient volontiers distinguées du reste des menuiseries. Celles en bois pouvaient être en bois verni, les portes métalliques en vert wagon.

Les ferronneries étaient souvent, comme les menuiseries, dessinées par l'architecte et réalisées sur mesure. Simple ou complexes, elles sont essentielles pour ponctuer la composition de la façade, en contrepoint des surfaces maçonnées. On les trouve en appui de fenêtre, comme garde-corps de balcons ou comme grilles de protection devant des baies secondaires.

LES VITRINES

Les vitrines commerciales étaient strictement encadrées dès le programme du plan de reconstruction et d'aménagement : « les devantures des boutiques ou magasins ne pourront être peintes que d'un seul ton, à l'exception des lettres et des filets de rechampissage ». Toutefois les commerçants pouvaient disposer d'une couleur supplémentaire en installant un placage autour de leur vitrine, en pierre

dure (marbre ou granit noir, rouge ou gris), en carreaux de couleur, en briques vernissées de couleur vives, ou de tout autre matériau (brique, grès...) formant contraste avec le reste du mur. La composition d'ensemble restait toujours très retenue, les éléments commerciaux ne débordant jamais au-delà du strict nécessaire.

LES ŒUVRES D'ART

Les œuvres d'art isolées pouvaient être monumentales et conçues en lien avec un espace urbain, ou bien réalisées en remplacement de celles fondues sous l'Occupation. Les monuments commémoratifs datant de la reconstruction sont peu nombreux et généralement discrets. Le décor porté par l'architecture est assez abondant, mais très contrasté d'une ville à l'autre. Les compositions peuvent être monumentales, s'étendant sur plusieurs niveaux de la façade, ou bien plus ponctuelles, sommant la porte d'entrée par exemple. Il existe des œuvres en ferronnerie ou en céramique, mais il s'agit en majorité de sculptures en pierre, incrustées dans les murs. Certaines sont groupées par ensembles cohérents, sur une place ou une avenue, dont elles renforcent l'identité. La plupart délivrent un message par exemple les grands hommes, les vieux métiers ou l'activité économique et commerciale de la ville.



Figure 21 :
Caen, porte d'une boutique avenue du Six-Juin (Pierre Dureuil, architecte chef de groupe).



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



MONUMENTS ET ŒUVRES SINGULIÈRES

UNE INSAISSISSABLE DIVERSITÉ

La ville de la Reconstruction est avant tout marquée par la monumentalisation du logement, objet de toutes les attentions. Densifié en hauteur, organisé en tours, ou bien agrégé en bandes horizontales homogènes aux lignes rigoureuses, il ponctue la ville, la structure et lui donne sens. Les habituels édifices-repères tels que églises, mairies, postes, salles publiques, théâtres etc. sont plus discrets qu'on pourrait s'y attendre, même si certains monuments publics présentent malgré tout un caractère triomphal. Du côté du patrimoine ancien, les monuments classés, églises et hôtels particuliers, font l'objet d'un gros effort technique et financier pour leur conservation. La ville retrouve donc ses monuments historiques, points de repères urbains qui sont aussi ceux de la Reconstruction.

Les églises étaient souvent, parmi les nouveaux monuments, ceux qui étaient les plus remarquables. Le clergé était très favorable à l'intégration des arts contemporains, mais il visait surtout l'invention d'un espace adapté au partage et à la communion entre les fidèles. On trouve aussi, au hasard des opportunités et des personnalités, des édifices singuliers remarquables tels que marchés, halles, mairies, un hôpital, une université... Singuliers par nature, et soumis plus que d'autres à l'expression individuelle des architectes, les équipements publics sont malgré tout inscrits dans les courants architecturaux qui gouvernent l'ensemble de la ville.

LE PATRIMOINE ANCIEN

Les destructions patrimoniales ont été nombreuses dans le domaine du bâti ordinaire et des quartiers anciens, notamment ceux à pans de bois. Mais en ce qui concerne les monuments majeurs, l'effet de la destruction a été limité par un choix affirmé de restauration des éléments endommagés. Selon les cas, les restaurations ont pu être très poussées, jusqu'à la reconstruction presque totale, ou bien au contraire partielles et sélectives, ne conservant que les éléments les moins endommagés. Quelle que soit la

méthode, ces monuments marquants existent toujours au même emplacement, plus ou moins transformés, et témoignent de la permanence urbaine. Les crédits de la restauration des monuments historiques suivaient un régime spécial, qui connut quelques difficultés. De ce fait, la restauration s'étendit bien au-delà de la reconstruction ordinaire, jusqu'au milieu des années 1980.

Figure 22 : Rouen, porte Guillaume Lion. Cette porte du XVIII^e siècle a été démontée et reconstruite au niveau des quais hauts.



CONSTRUIRE AUTOUR DES MONUMENTS

Au-delà de leur simple maintien pour eux-mêmes, les monuments anciens avaient une importance urbaine en tant que signal et point emblématique. Les acteurs concernés, élus, architectes, urbanistes, service des Monuments historiques, avaient à cœur de leur redonner une place dans la ville nouvelle. Ce fut parfois l'occasion d'imaginer un nouvel usage plus respectueux de leur qualité patrimoniale, de préférence culturel ou comme équipement public. L'utilité des monuments anciens dans la ville nouvelle pouvait être fonctionnelle, mais aussi visuelle, symbolique, ou mémorielle. Le projet de reconstruction et d'aménagement était alors dressé en leur donnant une place centrale. A l'inverse, ceux qui ne trouvaient pas place dans le projet pouvaient être détruits. Il s'agissait souvent d'édifices d'intérêt mineur ou très endommagés, mais cette attitude très sélective montre bien la volonté de construire un projet intégré et cohérent, où les monuments anciens étaient mis au service de la ville nouvelle.



Figure 23 : Caen, église Saint-Pierre et groupe IRP Saint-Pierre (Georges Dengler et Morice Leroux, architectes).

PATRIMOINE ET CRÉATION

Chargé de la sauvegarde de l'art ancien, le service des Monuments historiques n'en était pas moins convaincu de la nécessité de favoriser la création. Les églises surtout étaient considérées comme un champ d'action particulièrement opportun, notamment

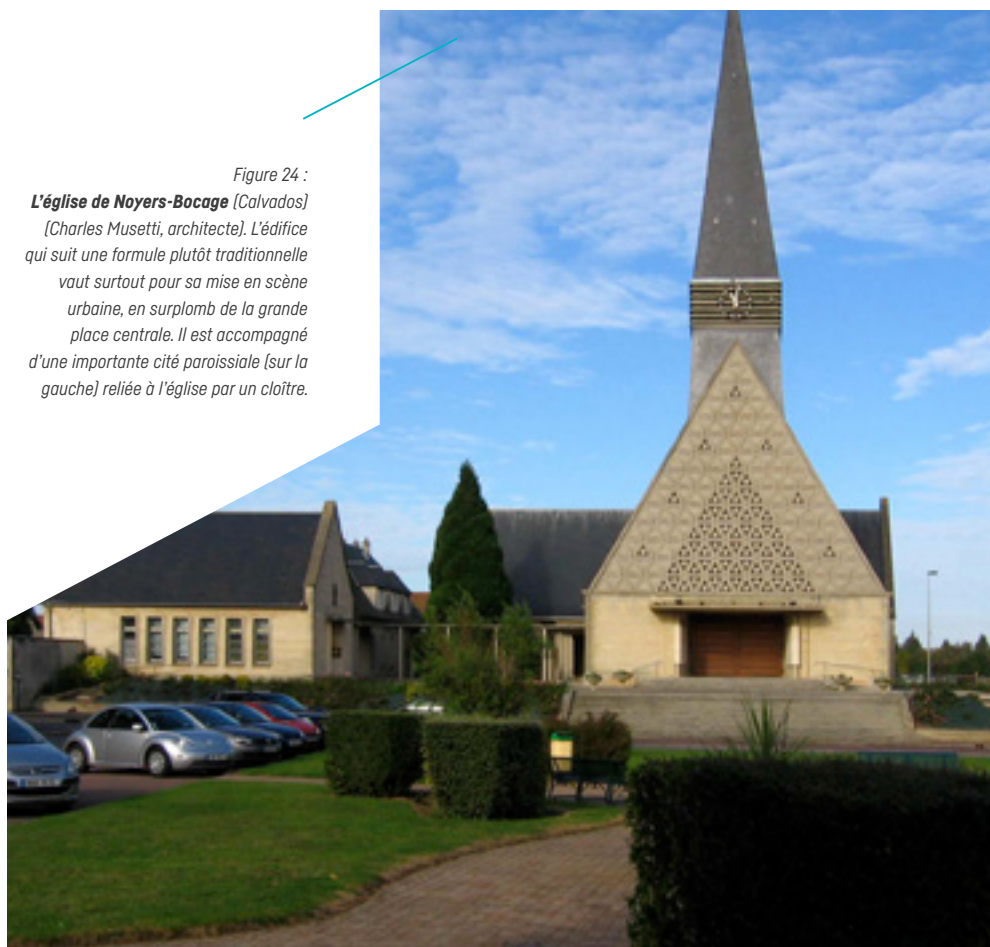
en ce qui concerne les vitraux. On trouve donc dans les monuments anciens des ensembles artistiques de la Reconstruction aussi intéressants que dans les édifices neufs.

LES ÉGLISES

Le contexte était celui d'une pratique religieuse massive de la part de l'ensemble de la population française. Indispensable à la vie sociale, l'église était parmi les tous premiers services publics à bénéficier d'un baraquement provisoire, agrandi et enrichi jusqu'à la reconstruction définitive. Depuis la Séparation de l'Église et de l'État en 1905,

les recherches sur l'architecture de l'édifice cultuel étaient très dynamiques. Il s'agissait d'inventer une nouvelle spatialité, une église ouverte à tous, simple et authentique, et qui serait à l'image de l'Église moderne régénérée. Parfaitement en phase avec l'esprit de la Reconstruction, l'Église prônait une mise à distance des formes du passé pour les nouveaux édifices.

Figure 24 :
L'église de Noyers-Bocage (Calvados)
(Charles Musetti, architecte). L'édifice qui suit une formule plutôt traditionnelle vaut surtout pour sa mise en scène urbaine, en surplomb de la grande place centrale. Il est accompagné d'une importante cité paroissiale (sur la gauche) reliée à l'église par un cloître.



NOUVEAUX PLANS, NOUVELLES FORMES ?

Le plan basilical était volontiers abandonné au profit de plans en amande, en triangle, en sablier, circulaire... Toutefois le vocabulaire moderne pouvait aussi décliner voûtes, piliers et bas-côtés en béton armé. Des formules plus simples étaient souvent choisies pour les églises de campagne, avec une grande nef charpentée portée par des murs de pierre. Quel que soit le vocabulaire choisi, l'unité spatiale constituait la génératrice du projet. Cette recherche qui impliquait des couvertures d'un seul tenant fut l'occasion d'utiliser des dispositifs permettant les grandes portées tels que poutres, arcs diaphragmes ou portiques en bois lamellé-collé ou en béton. Il était aussi possible de prévoir un couvrement intérieur uniforme : plafond plat, voile de section parabolique, voûte en bois plein-cintre.

Le traitement de la lumière naturelle était particulièrement soigné. Un choix fréquent était celui d'un éclairage contrasté, soit avec une ouverture dissymétrique, grande paroi vitrée au nord, petites baies au sud, soit avec une luminosité sélective en fonction des espaces, permettant notamment l'éclairage indirect de l'autel. Ces murs de lumière favorisaient un grand développement des vitraux.

Les églises étaient enfin accompagnées d'un ensemble de services paroissiaux tels que presbytère, salle de catéchisme, sacristie et divers locaux annexes. Ces « cités paroissiales » souvent assez considérables, pouvaient être indépendantes de l'église mais elles étaient le plus souvent en connexion directe, composant avec elle un ensemble indissociable.

LE MOBILIER

Vitraux, mobilier, décor et statues étaient inclus dans la reconstruction. Grand ordonnateur du projet, l'architecte s'entourait d'artistes recommandés par la coopérative de reconstruction des édifices religieux pour compléter son architecture. Le clergé préconisait

le recours à de jeunes artistes dont il espérait un renouveau de l'art sacré, dans le même esprit dépouillé et signifiant que l'architecture. Le résultat, dans le meilleur des cas, est un ensemble parfaitement cohérent, pensé comme une œuvre d'art totale.

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

LES MAIRIES

En matière d'expression architecturale, les mairies sont généralement dans la même tonalité que le contexte bâti environnant, pittoresque ou moderne, et avec les mêmes matériaux de construction. Il existe toutefois quelques rares exceptions d'architecture en rupture, qui peut s'expliquer par la date généralement tardive de construction de la mairie. Elles sont généralement dotées des attributs signifiants habituels : horloge, beffroi, déclinées dans toutes les gammes de l'expression architecturale.

Comme les églises, les mairies sont souvent de véritables petites cités administratives, qui peuvent accueillir divers services ou équipements, telles que poste, trésor public, gendarmerie, salle des fêtes. Ce regroupement avait en outre l'avantage de donner un volume véritablement monumental à l'édifice municipal, qui se distinguait en outre par un vaste espace public de dégagement.



Figure 25 : **La mairie d'Argentan** (Roland Geffroy, architecte).

MARCHÉS, HALLES

Le programme d'une halle est en lui-même un appel à la modernité car il s'agit à la fois de réaliser une prouesse technique en couvrant une vaste portée d'un seul tenant, et de désigner un lieu de commerce

et de prospérité. Plusieurs formules furent utilisées, en béton ou en métal, mais toujours pour un résultat notable et parfois spectaculaire.

ÉDIFICES CULTURELS

Plusieurs établissements culturels tels que musées, théâtre, bibliothèque, archives, ont été restitués tardivement, dans les années 1970 voire 1980. Ceci s'explique par la volonté du ministère de la Culture de professionnaliser ces édifices et les institutions qui lui sont liées. Largement subventionnés, ils sont dotés de services de pointe en matière de conservation, de présentation et d'accueil du public et ne relèvent quasiment plus du système des dommages de guerre.

En financement comme en fonctionnement, ce sont pour l'essentiel des édifices neufs qui n'ont plus qu'un lointain rapport avec ceux qui les ont précédés. La remarque vaut de la même manière pour ceux qui ont été construits au moment de la Reconstruction, pour lesquels l'État et les communes ont fait d'importants efforts de financement des nouveaux équipements.

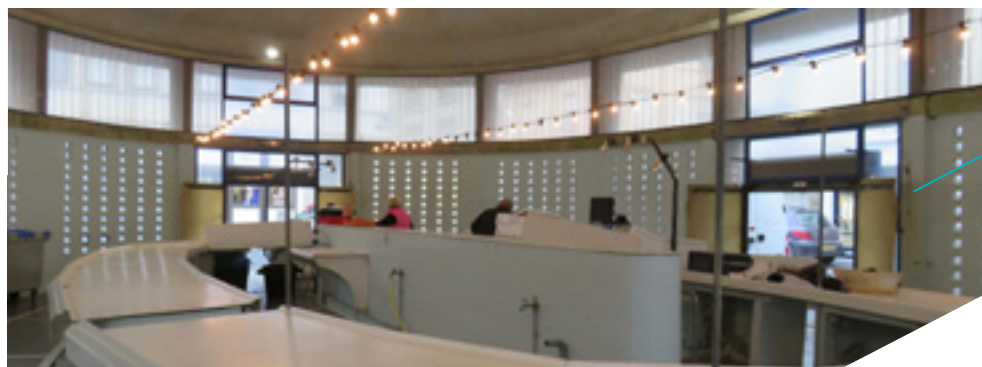


Figure 26 : **Coutances, l'intérieur de la poissonnerie** (Louis Arretche, architecte).

ÉDIFICES UNIQUES : HÔPITAL DE SAINT-LÔ, UNIVERSITÉ DE CAEN

L'hôpital de Saint-Lô et l'université de Caen ont en commun leur importance en tant qu'édifice symbolique et de prestige à l'échelle nationale. Seul hôpital entièrement détruit, celui de Saint-Lô fut reconstruit à l'aide de fonds américains. L'architecte franco-américain Paul Nelson réalisa un édifice de pointe, d'une très grande sophistication. L'université,

elle aussi seule de sa catégorie à avoir été détruite, fut confiée au grand prix de Rome Henry Bernard, qui livra une grande composition d'inspiration classique. Véritable palais des facultés, l'université normande symbolisait la renaissance du savoir après la guerre.



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE

ACTIVITÉS VISIBLES OU DISSIMULÉES

Dans leur traduction architecturale, les activités agricoles, industrielles et commerciales avaient en commun de nécessiter des éléments de service ou de production que les architectes avaient parfois du mal à intégrer dans leurs compositions. En milieu urbain, les commerces posaient de grandes difficultés d'intégration du fait des contraintes de continuité et d'occupation du sol. D'assez nombreuses formules furent expérimentées pour les intégrer au mieux dans le système urbain et pour assurer une articulation harmonieuse avec les logements.

Voués à l'invisibilité ou affirmant au contraire une présence triomphale, les établissements industriels de la Reconstruction forment un ensemble assez considérable, mais encore mal connu, apparemment très hétérogène dans ses formes. Quant aux exploitations agricoles, le traitement architectural sous une forme quasi industrielle des bâtiments d'exploitations leur fit parfois prendre le tournant de la modernité.

LE COMMERCE

CONCILIER COMMERCE ET HABITAT

Le petit commerce urbain traditionnel était implanté en rez-de-chaussée des immeubles de logements, si bien que la taille de la boutique était proportionnelle à l'immeuble qui le surmontait. Mais dans le cadre de la Reconstruction, ce système devint vite inopérant et même gênant. Le projet de ville perméable, ouverte à l'air et à la lumière, accessible à tous, baignée dans la verdure, était entravé par les besoins du commerce et de ses annexes. La densification de l'habitat et l'agrandissement des espaces publics diminuaient

notamment la surface constructible en milieu urbain. Si la boutique pouvait globalement s'insérer dans le volume du bâtiment de logement, il n'en était pas de même des nombreux locaux de service : stockage, cuisine, atelier, etc. Ceux-ci nécessitaient une surface supplémentaire, souvent de plain-pied et ils encombraient le sol qui aurait pu être dédié aux jardins. La symbiose entre habitat et commerce était remise en cause et de nouvelles formules furent donc recherchées.

DES FORMULES NOUVELLES

Les surfaces annexes pouvaient être recherchées dans la construction d'étages en entresol qui pouvaient être utilisées comme surface de vente supplémentaire ou comme locaux de service. Mais la formule la plus répandue consistait à prévoir un socle commercial assez large, sur lequel étaient posés les volumes des bâtiments de logements, les deux présentant un plan assez sensiblement différent. L'immeuble était dégagé et offrait à ses habitants l'air et la lumière du soleil sur toutes ses faces.

La « galette » donnait aux commerces les avantages du plain-pied et de la continuité du linéaire des vitrines les unes à côté des autres. L'innovation en matière d'occupation du rez-de-chaussée se traduisait aussi par des groupements de commerces en milieu fermé, qui s'apparentaient à des galeries marchandes étendues sur l'ensemble du rez-de-chaussée, comme on en voit à Rouen (rue du Bec, commerçants réunis rue de la République) ou à Vernon (îlot Pasteur).

VITRINES ET MONUMENTALISATIONS

Les vitrines étaient soumises à permis de construire, indépendamment de celui de l'immeuble. Leurs couleurs et matériaux étaient strictement encadrés, et elles devaient laisser apparent le gros-œuvre de l'immeuble qui les surmontait. Pour certains grands commerces tels que cinémas, garages, grands magasins, le problème était à la fois de s'inscrire dans les contraintes formelles du projet de reconstruction et de s'en distinguer pour être remarqués du chaland. Pour ces commerces, le recours au langage de la modernité était assez systématique.

Les galeries de Rouen et de Caen jouent ainsi sur la mise en valeur des lignes horizontales. Celles de Caen détournent un matériau de toiture, le verre ondulé armé, pour les murs, l'édifice formant la nuit comme une sorte de phare lumineux. C'est aussi à ce moment que furent proposés de nouveaux modes d'achat, tels que le libre-service, et de nouveaux équipements intérieurs : escalators ou vitrines réfrigérées pour les produits alimentaires.



Figure 27 : **Ancien garage à L'Aigle** (Orne).



Figure 28 : **Galerie commerciale de la rue du Bec à Rouen** (Seine-Maritime).

L'ARCHITECTURE DE L'INDUSTRIE

L'USINE DANS LA VILLE

L'esprit de la Reconstruction était celui d'un éloignement de l'usine, considérée comme source de nuisances, dans des zones industrielles. Le projet de reconstruction et d'aménagement prévoyait en outre généralement un très grand recul d'alignement pour les bâtiments et la plantation d'arbres de haut jet pour dissimuler les installations. Les usines non détruites avaient vocation à s'installer elles aussi dans la zone industrielle, leur déplacement était expressément prévu dans

le projet de reconstruction et d'aménagement. Mais le transfert fut bien loin d'être rapide et systématique car il fallait donner à l'entreprise des indemnités de transfert pour l'inciter à partir. De plus, un certain nombre d'installations semi-industrielles, comme les concessions automobiles et certaines activités artisanales nécessitant une proximité avec le centre et les consommateurs furent malgré tout reconstruites à l'intérieur du périmètre de reconstruction.



Figure 29 :
Minoterie
Lemanissier-
Dupuis construite
en 1948 à Caen
(Région Normandie-
Inventaire général
Manuel de Rugy).

ARCHITECTURES INDUSTRIELLES

L'aspect industriel pouvait être dissimulé ou atténué par des bâtiments administratifs et de bureaux plus avenants. Dessinés par un architecte, les bâtiments administratifs pouvaient être d'une écriture aussi bien traditionnelle que moderniste, leur rôle formel étant surtout de former écran devant les installations industrielles depuis la rue. Celles-ci, qui pouvaient se présenter sous forme d'une grande nappe de hangars, étaient au contraire sans appareil, en structure métallique et toiture à sheds.

Mais l'esprit industriel a aussi pu être clairement affirmé dans certains édifices fonctionnalistes, dont la forme triomphale exacerbe la fonction. C'est le cas par exemple de l'usine électrique de Yainville, spectaculairement placée au bord de la Seine dans un site grandiose. C'est aussi celui des grands silos de Beaumontel qui s'élèvent sur les bords de la Risle. L'utilisation de matériaux bruts, briques ou béton, n'excluait ni le raffinement de la mise en œuvre ni la qualité du dessin architectural.



Figure 30 :
Falaise (Calvados),
la fromagerie
des Rochers, un
exemple de bâtiment
fonctionnaliste
(Région Normandie-
Inventaire général
Manuel de Rugy.

LES ABATTOIRS

Les abattoirs sont un programme industriel caractéristique de l'esprit de modernisation du pays caractérisant la Reconstruction. Avant la guerre, l'abattage des bêtes se faisait encore très couramment dans des « tueries » particulières, boucheries ou des charcuteries. À l'occasion de la Reconstruction, les services vétérinaires mirent en place une politique de construction d'équipements neufs, modernes et hygiéniques, reconstruction des établissements détruits autant que création ex nihilo. Ceux des plus

grandes villes prirent une dimension véritablement monumentale, avec une écriture architecturale d'une qualité comparable à celle des logements du centre. D'autres étaient plus modestes et se contentaient de quelques modestes salles, d'autres enfin se présentaient comme des boîtes fonctionnelles à l'esthétique lisse et fermée.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les destructions urbaines ont concerné la Normandie toute entière, car les villes étaient des objectifs stratégiques. Ce fut moins le cas des exploitations agricoles, pour qui les destructions sont essentiellement dues à des batailles terrestres, celles-ci ayant été très localisées. Deux départements seulement sont concernés de manière massive, le Calvados et la Manche, et de manière très contrastée selon les zones.

LES GRANDS PRINCIPES

Les bâtiments agricoles étaient reconstruits sous l'égide du Génie rural. L'objectif à atteindre était la modernisation de l'exploitation, envisagée comme un programme industriel. La reconstruction des bâtiments offrait l'occasion de rationaliser la production en donnant aux agriculteurs les moyens d'accueillir les nouvelles machines. On distinguait deux types de bâtiments agricoles : les « abris parapluie » destinés au rangement des récoltes et du matériel et les « isothermes » où le maintien d'une certaine

température (froide ou chaude) était nécessaire : laiteries, cidreries, silos, cuves, étables, écuries. Les hautes toitures étaient inutiles, une pente de 25° suffisait à la couverture. Seule la maison d'habitation devait échapper à l'esthétique industrielle, avec une toiture à deux pans et une architecture soignée. Sur ces principes, les coopératives de reconstruction de l'habitat rural organisaient des concours d'expériences pour la réalisation de prototypes.



Figure 31 :
**Ferme à
Tilly-la-Campagne**
(Calvados).

LA RÉALISATION

Malgré les principes affirmés, les réalisations peinaient à évoluer par rapport au modèle traditionnel. Dans le Calvados, les fermes suivent le principe hygiénique de la stricte séparation de l'habitat et des bâtiments d'exploitation, mais ce n'est pas le cas partout dans la Manche, où les locaux peuvent être directement accessibles par l'intérieur de la maison. Sur ce modèle, les fermes de la reconstruction oscillent entre modernité et tradition. L'organisation en cour fermée était quasiment abandonnée, mais des bâtiments isolés les uns des autres pouvaient être placés en vis-à-vis, solution intermédiaire entre l'espace totalement ouvert et la cour cernée.

Le regroupement de toutes les fonctions dans un seul bâtiment permettait de rationaliser la construction et d'en faire baisser le coût. La maison d'habitation prenait souvent la forme d'un pavillon isolé de plan massé, et concentrait les recherches en matière d'esthétique. Si la Reconstruction n'a pas été la révolution attendue, elle fut malgré tout une rupture. Banalisé, le logement de l'agriculteur était désormais semblable à n'importe quel pavillon individuel isolé, tandis que les bâtiments agricoles, conçus dans une logique indépendante, se rapprochaient (plus ou moins bien) de la rationalité industrielle



Figure 32 : **Ferme à Merville** (Calvados). Un exemple d'abri parapluie dont la charpente est formée par l'assemblage d'un seul type d'élément préfabriqué de forme triangulaire.



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**

OUVERTURE : LA CONSTRUCTION NEUVE

LA CROISSANCE, ENFIN

La Reconstruction dépassait la simple question de la restitution de ce qui avait disparu, car elle avait pour principal objectif une remise à niveau quantitative et qualitative des villes et des logements. L'objectif qualitatif fut atteint dans la reconstitution de ce qui avait été détruit, mais il restait la question quantitative. Or non seulement la crise du logement de l'avant-guerre n'avait pas été résolue, mais elle était fortement accentuée par une croissance démographique inattendue et d'une ampleur inédite.

Des bidonvilles se constituaient aux portes de toutes les villes, même les plus petites. Au milieu des années 1950, au moment où se desserrait l'étau de la reconstruction, l'État mit enfin en place une ambitieuse politique en faveur des « sinistrés de la vie ». Cette politique comprenait à la fois la construction de grands ensembles de logements sociaux, sous forme d'immeubles collectifs, et des aides à l'accession à la propriété, souvent sous forme de pavillons individuels. Dans les deux cas, l'extension urbaine engagée à ce moment a hérité directement des expériences et des savoir-faire acquis au moment de la Reconstruction.

GRANDS ENSEMBLES ET ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

La relance de la construction neuve, c'est-à-dire ne correspondant pas une reconstitution de dommage de guerre était un objectif exprimé dès les tous premiers temps de la reconstruction. Il s'agissait de résoudre enfin la crise du logement qui existait depuis cinquante ans, et que la guerre avait rendue plus aigüe encore. Reconstruction et construction neuve furent lancées de manière simultanée, l'un à partir du système des dommages de guerre, l'autre du système de logements sociaux HBM. Dans les premiers temps, les premières réalisations HBM s'inscrivaient plutôt dans le registre de la construction d'urgence. Les opérations, parfois financées sous forme de logements ISAI, étaient en quantité plutôt modeste, et la priorité était clairement donnée à la reconstruction des centres-villes. Mais peu après 1950, l'accélération de la reconstruction résultant des opérations préfinancées permettait d'en entrevoir la fin assez rapide. C'est à ce moment que fut pris le tournant de la construction massive de logements sociaux, qui commencèrent à sortir de terre au milieu des années 1950.

ACCESSION PAVILLONNAIRE

Il y eut aussi, simultanément, une politique massive en faveur de l'accession à la propriété, avec diverses sortes d'aides, soutenue par une politique de modèles. L'État en effet conditionnait ses aides à des conditions de revenus et à l'utilisation de modèles architecturaux normalisés, le plus souvent préfabriqués. Les communes, qui avaient pu s'initier à la maîtrise

des règles du foncier et de l'urbanisation pendant la reconstruction, étaient souvent actives dans ce processus. Elles achetaient les terrains, les lotissaient et les revendaient sous certaines conditions dans ce cadre réglementaire. L'extension pavillonnaire commença très tôt, elle aussi, dès le début des années 1950, y compris dans les villes petites et moyennes.

CASTORS

La mesure la plus originale en faveur de l'accession était le système Castor, officiellement reconnu par l'État à l'initiative du ministre de la reconstruction Eugène Claudius-Petit. Les ouvriers et petits employés étaient pénalisés par leur absence d'économie, qui ne leur permettait pas de faire l'apport financier demandé par les banques pour obtenir un prêt. Mais ils étaient capables de travailler de leurs mains et le système Castor leur reconnaissait cette capacité sous forme d'apport-travail. Réunis dans une coopérative pour un projet de lotissement de quelques dizaines de

maisons, les adhérents (les « castors ») s'engageaient solidairement à travailler sur le chantier, pendant leur temps libre. Il ne s'agissait pas d'auto-construction, les chantiers étaient dirigés par des ouvriers qualifiés et les plans dessinés par un architecte. Toutefois le système amenait un fort attachement des habitants.



Figure 33 :
Caen (Calvados),
le grand ensemble
de la Guérinière
(Guy Pison
architecte)

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

DESTRUCTION ET GUERRE

Barzman (John), Bouillot (Corinne), Knapp (Andrew),

Bombardements 1944. Le Havre, Normandie, France, Europe, Rouen : Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2016,

482 p.

Knapp (Andrew),

Les français sous les bombes alliées. 1940-1945, Paris : Tallandier, 2014,

591 p.

Boivin (Michel), Bourdin (Gérard), Garnier (Bernard), Quellien (Jean),

Les victimes civiles de Basse-Normandie dans la bataille de Normandie, Clermont-Ferrand : Éditions du Lys, 1996,

429 p.

Dandel (M), Duboc (G), Kitts (A), Lapersonne (E),

Les victimes civiles des bombardements en Haute-Normandie, Montrollet : La Mandragore, 1997,

350 p.

GÉNÉRALITÉS

« Parc privé des années 50-70. L'urgence du renouveau »

Urbanisme, hors-série, n. 48

Barjot (Dominique), Baudouï (Rémi), Voldman (Danièle),

Les reconstructions en Europe (1945-1949), Paris : Éditions Complexes, 1997

Dieudonné (Patrick) (dir.),

Villes reconstruites, du dessin au destin, deuxième colloque international des villes reconstruites, Paris : l'Harmattan, 1994, deux volumes, 378 p., 384 p.

Hérin (Robert) (dir.),

La ville en devenir : de la ville perdue à la ville retrouvée, université de Caen, actes du colloque international de Saint-Lô 2004, Caen : Presses universitaires de Caen, 2008

Mouchel (Didier) (dir.),

Photographies à l'œuvre. Enquêtes et chantiers de la reconstruction. 1945-1958, [catalogue d'exposition], Cherbourg : le Point du Jour, 2011,

141 p.

Pariset (Jean-Daniel),

Reconstruction et modernisation. La France après les ruines 1918...1945, catalogue d'exposition, Paris : Archives nationales, 1991,

310 p.

Plum (Gilles),

L'architecture de la reconstruction, Paris : Nicolas Chaudin, 2011,

286 p.

Voldman (Danièle),

La reconstruction des villes françaises. Histoire d'une politique, Paris : l'Harmattan, 1997,

487 p.

ÉTUDES PARTICULIÈRES

Amoureux (Dominique),

Louis Arretche, Paris : Éditions du patrimoine, 2010,

192 p.

Cohen (Jean-Louis), Abram (Joseph), Lambert (Guy) (dir.),

Encyclopédie Perret, Paris : Monum, 2002,

445 p.

Delemontey (Yvan),

Reconstruire la France. L'aventure du béton assemblé 1940-1955, Paris : Éditions de la Villette, 2015

Dupont (Hervé),

Regards sur le patrimoine. Pierre Dupont, architecte de la Reconstruction et des Trente glorieuses, Louviers : Ysec, 2016,

172 p.

Gourbin (Patrice),

Les Monuments historiques de 1940 à 1959. Administration, architecture urbanisme, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008,

286 p.

Guillerm (Elise),

Jean Dubuisson, Paris : Éditions du patrimoine, 2011,

192 p.

Pol Abraham architecte 1891-1966,

Paris : Centre Pompidou, 2008,

213 p.

Pouvreau (Benoît),

Un politique en architecture. Eugène Claudius-Petit (1907-1989), Paris : Le Moniteur, 2004,

358 p.

Ragot (Gilles),

Robert Camelot architecte des palais de la Céramique et du CNIT, Liège : Mardaga, 1987,

239 p.

NORMANDIE PAR

DÉPARTEMENTS OU VILLES

CALVADOS

Gourbin (Patrice),

L'architecture et l'urbanisme de la reconstruction dans le Calvados. Du projet à la réalisation, Caen : CAUE du Calvados, 2011,

151 p.

Pitrou (Carol), Munerel (Jacques),

Les Suédoises du Calvados, Colombelles : association des locataires des Suédoises de Colombelles, 1998,

127 p.

CAEN

Bertaux (Jean-Jacques),

Renaissance d'une ville. La reconstruction de Caen, 1944-1963, catalogue d'exposition, Musée de Normandie, Paris : Delpha, 1994,

106p

Gourbin (Patrice),

Le patrimoine de Caen à l'épreuve de la seconde guerre mondiale et de la reconstruction, Caen : Éditions des Antiquaires de Normandie, juin 2016

Gourbin (Patrice),

« La reconstruction de l'université de Caen. À l'origine du campus français », In Situ [En ligne], n. 17, 2011, mis en ligne le 19 décembre 2013

ÉVREUX

Buxtorf (Marie-Claude),

Évreux. La reconstruction, [coll. Itinéraires du patrimoine n. 324], s.l. : Connaissance du Patrimoine de Haute-Normandie, 2006,

31 p.

Calame-Levert (Florence) (dir.)

Évreux année zéro. Reconstruire une ville meurtrie, Évreux : musée d'art, histoire et archéologie, 2016,

215 p.

LE HAVRE**Chauvin (Elisabeth),**

Appartements témoins de la reconstruction du Havre, Rouen : Points de vue, 2007, 144 p.

Etienne-Steiner (Claire),

Le Havre. Un port, des villes neuves, (coll. cahiers du patrimoine) Paris : Monum/éditions du patrimoine, 2005, 365 p.

Liotard (Martine),

Le Havre 1930-2006. La renaissance ou l'irruption du moderne, Paris : Picard, 2007, 165 p.

Saunier Frédéric

« Le port autonome face à la ville durant la reconstruction du Havre (1941-1965) », Cahiers Havrais de Recherche Historique, n° 71, 2013

LISIEUX**Paillard (Didier),**

Montaigne (Catherine), Lisieux en transparence. Les photographies d'Alcide Goupil. La reconstruction 1945-1953, Caen : Direction des archives du Calvados, 2006, 320p.

LOUVIERS**Coll.,**

L'album de la reconstruction. Louviers-Normandie, [catalogue d'exposition], Louviers : Musée de Louviers, 2007, 64 p.

MANCHE**Désiré dit Gosset (Gilles), Marie (Élisabeth) (dir.),**

Une renaissance au 20^e siècle. La reconstruction de la Manche (1944-1964), catalogue de l'exposition des archives départementales de la Manche, juin-décembre 2011, Cully : OREP, 2011, 220 p.

NORMANDIE**Bouillot (Corinne) (dir.),**

La reconstruction en Normandie et en Basse-Saxe après la seconde guerre mondiale. Histoire, mémoires et patrimoines de deux régions européennes, [actes du colloque franco-allemand

Reconstruction de la Normandie et de la Basse-Saxe après la seconde guerre mondiale, université de Rouen, 21-22 octobre 2010], Rouen : Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2013, 516 p.

Le Roc'h Morgère (Louis) (ed.),

De la fin des camps à la reconstruction. Les Normands 1945-1947, actes du colloque international, Caen : Conseil général du Calvados/archives départementales, 2001, 367 p.

Grimbert (Benoît), Laisney (François),

Paysages de la Reconstruction, Cherbourg : le Point du jour, 2006, 134 p.

Nafylian (Alain),

« La reconstruction des édifices religieux en Basse-Normandie après la seconde Guerre mondiale », Bulletin de la société des Antiquaires de Normandie, t. LXV (2008), p. 154-225

Mouchel (Didier (dir.), 1945-1962.

La reconstruction de la Normandie. Archives photographiques du MRU, Rouen : Éditions des Falaises, 2004

ROUEN**Pusateri (Patrice), Rouen.**

La reconstruction, (coll. itinéraires du patrimoine), s.l. : Connaissance du patrimoine de Haute-Normandie, 2005, 32 p.

Pessiot (Guy),

Histoire de Rouen 1939-1958. La guerre 39/45 et la reconstruction en 900 photographies, Rouen : éditions du p'tit normand, 1986, 327 p.

SAINT-LÔ**Lantier (Maurice) (dir.),**

Renaissance et reconstruction de Saint-Lô (Manche). 1944 - 1964, Saint-Lô : université inter-âges, tome 1, 2000, 319 p., tome 2, 2001, 339 p.

Plum (Gilles),

Saint-Lô la reconstruction, s.l. : Développement culturel en Basse-Normandie, 1994, non paginé

Severo (Donato),

Paul Nelson et l'hôpital de Saint-Lô, Paris : Picard, 2015

SAINT-VALÉRY-EN-CAUX**Dujardin (Bénédicte), Etienne (Claire),**

Saint-Valéry-en-Caux. Villégiature et reconstruction, (coll. itinéraires du patrimoine), s.l. : Connaissance du Patrimoine de Haute-Normandie, 2002, 16 p.

VILLERS-BOCAGE**Gourbin (Patrice),**

La reconstruction de Villers-Bocage. Une métamorphose urbaine, Caen : Antiquaires de Normandie, 2017, 64 p.

VIRE**Coll.,**

Permis de (re)construire. Vire 1944-1965, catalogue d'exposition, Coutances : OREP, 2012, 80 p.

Le Havre.

*Vue depuis la tour de
l'Hôtel de ville vers
l'église Saint-Joseph.
(Région Normandie-inventaire
général Denis Couchaux)*





